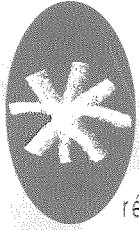


Collection
**EXPERIMENTER
POUR AGIR**



Parcs
naturels
régionaux
de France

pay
de



*V*ocage

gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers



Ce cahier s'appuie sur les résultats d'enquêtes et de recherches conduites dans le bocage des Monts d'Arrée par Françoise Gestin et Léna Gourmelin, ethnologues. L'étude, effectuée dans le Parc naturel régional d'Armorique, a bénéficié des expériences des Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale, du Morvan et des Marais du Cotentin et du Bessin. Soutenu au niveau national par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre du Fonds de gestion de l'espace rural, il s'inscrit dans un programme inter-parcs coordonné par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur «les savoir-faire traditionnels et les pratiques innovantes d'entretien des paysages agraires».

De nombreux agriculteurs, mais aussi d'autres acteurs ruraux (collectivités locales, techniciens, associations), se sont rendus disponibles pour alimenter ce cahier; qu'ils en soient ici vivement remerciés. Nos remerciements vont également au comité de pilotage et au comité scientifique, lesquels ont largement contribué au cadrage des travaux et ont témoigné un intérêt constant pour les résultats.

	AVANT PROPOS	3
	POUR LIRE CE CAHIER	3
	LES RAISONS DU BOCAGE	
◦	PAYSAGES D'ENCLOS VERDOYANTS	4
◦	DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES POUR DE NOMBREUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX	5
◦	LE BOCAGE DES MONTS D'ARRÉE	6
◦	LE BOCAGE AU FIL DU TEMPS	8
	Flux et reflux des terres conquises	8
	Une lente évolution de l'indivis au privé	10
	(R)évolutions agraires de l'époque contemporaine	16
	SAVOIR-FAIRE ANCIENS ET GESTIONS CONTEMPORAINES	
◦	D'UN BOCAGE À L'AUTRE	22
	Les éléments constitutifs du bocage	22
	Les formes du végétal	23
◦	APPROCHE TYPOLOGIQUE DES TALUS DANS LE FINISTÈRE	24
	Chacun chez soi	25
	Les parlers locaux	25
◦	CONSTRUCTION ANCIENNE DES TALUS	26
◦	ENTRETIEN ET EXPLOITATION TRADITIONNELS	28
◦	L'EXEMPLE DE 5 PARCS NATURELS RÉGIONAUX	
	1. ENTRETIEN ET RESTAURATION DES TALUS dans le Parc naturel régional d'Armorique	30
	2. RENOUVEAU DU BOCAGE À ORME dans le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin	32
	3. ENTRETIEN ET RESTAURATION DU BOCAGE dans le Parc naturel régional de l'Avesnois	34
	4. ENTRETIEN ET RESTAURATION DU BOCAGE dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	36
	5. ENTRETIEN ET RESTAURATION DU BOCAGE dans le Parc naturel régional du Morvan	38
	CONCLUSION	40
	POUR EN SAVOIR PLUS	41
	CREDITS PHOTOGRAPHIQUES	42

Les paysages de bocages sont souvent emblématiques des paysages agricoles traditionnels. Très construits, ils structurent fortement encore de nombreux espaces agraires. Face aux transformations brutales qui les affectent aujourd'hui, le maintien, l'entretien, voire la reconstruction de ces paysages forcent à nous interroger sur l'évolution de leurs fonctions et sur les motivations de chacun des acteurs de leur gestion.

L'histoire et les pratiques de gestion nous apprennent que ces paysages ne sont pas, loin s'en faut, des espaces figés. L'approche comparative de différents territoires bocagers nous montre également qu'ils témoignent chacun de contextes d'exploitation spécifiques.

Dès lors, maintenir l'équilibre de ces milieux nécessite de se défaire de règles d'aménagement généralistes pour comprendre les motivations passées, actuelles ou futures de chacun des acteurs et tenter d'approcher l'ensemble des interdépendances existant entre les différentes activités et les formes du paysage.

Sur ces espaces riches d'enjeux, tant sur le plan de la biodiversité, de la qualité des eaux, de la diversification agricole, que sur celui de la qualité du cadre de vie, les Parcs naturels régionaux ont, en concertation avec les acteurs locaux, développé les principes d'un développement durable et redonnent sens aujourd'hui à l'évolution de ces paysages.

Entre deux extrêmes, l'un conduisant à l'éradication du linéaire boisé, et l'entretien traditionnel confronté à des difficultés de temps et de main d'oeuvre, les Parcs naturels régionaux proposent des expériences de gestion nouvelles cherchant à s'asseoir sur de fortes motivations locales et sur des solutions économiques neuves.

POUR LIRE CE CAHIER

Ce cahier a une double ambition : livrer tout à la fois des clés d'analyse historique et ethnologique d'un territoire bocager et des exemples concrets et contemporains de gestion. Les angles que nous avons choisi de développer visent essentiellement à contribuer à l'émergence de nouvelles façons de penser l'évolution des paysages de bocage et les manières d'organiser et de conduire l'entretien de ces milieux.

Puisse ce document faire également naître, chez les acteurs techniques de l'agriculture, de l'environnement, du développement et de l'aménagement une curiosité pour la palette spatiale et temporelle des modalités de gestion des paysages de bocage.

Un éclairage historique particulier a été porté dans ce cahier sur les raisons du bocage des Monts d'Arrée dans le Parc naturel régional d'Armorique. Les actions conduites dans les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale, du Morvan et des Marais du Cotentin et du Bessin invitent parallèlement à réfléchir sur les modalités et les enjeux contemporains de gestion de ces espaces.

La première partie de ce cahier invite le lecteur à appréhender les conditions sociales, juridiques et économiques qui ont motivé l'aménagement de l'espace, en croisant plusieurs dimensions :

- une dimension spatiale, de la lande au bocage, de la parcelle à l'exploitation du talus,
- une dimension temporelle, en mettant l'accent sur les différents moments de l'histoire sociale et agricole qui ont marqué le paysage agraire,
- une dimension sociale au travers des acteurs, de leur statut, de leurs motivations.

Les figures de gestion qui composent la seconde partie du document ne doivent pas être comprises comme des modèles qu'il conviendrait de reproduire. Elles permettent au contraire d'illustrer comment un bocage peut être construit et évoluer aujourd'hui encore. Basées sur l'expérience de différents Parcs, elles témoignent de leurs objectifs et des méthodes qui en découlent.


PAYSAGES D'ENCLOS VERDOYANTS

Le bocage est un système agraire dans lequel les limites des parcelles sont matérialisées. Une très grande diversité de paysages se cache derrière cette définition. La taille des parcelles, la culture dont elles font l'objet et surtout la nature de la clôture participent de cette multiplicité de formes.

Les bocages sont peu répandus de par le monde. Leur concentration sur la façade occidentale de l'Europe ne permet guère de tirer des conclusions générales quant à la genèse de ces paysages. En effet, la très grande diversité structurelle tant des paysages bocagers que des sociétés agraires qui les mirent en place ou en héritèrent montre que le bocage est une réponse parmi d'autres aux enjeux de séparation du bétail des cultures et d'affirmation du droit de propriété individuelle. À son origine, le bocage ne semble d'ailleurs pas avoir été la voie unique pour l'exploitation d'un

finage. Ainsi trouve-t-on souvent une complémentarité au sein des terres de chaque unité agricole : parcelles closes, landes, bois, champs ouverts et/ou marais... Aussi, les évolutions des pratiques agricoles sur les espaces bocagers sont à mettre en relation avec celles touchant les autres espaces cultivés de l'exploitation.

Si les différents bocages présentent des spécificités que chacun peut observer, leurs origines et leurs évolutions sont plus délicates à approcher. Les évolutions du bocage et de la société agraire des Monts d'Arrée, en Bretagne, ne peuvent donc être plaquées sur les quatre autres bocages évoqués dans la seconde partie de ce document.

 Régions de bocage en Europe



A l'origine du bocage

L'habitude est de parler de bocage quels que soient les « matériaux » composant la clôture : pierre, murs de terre, palissades et bien sûr plantations d'arbres et/ou d'arbustes. Le respect de l'étymologie du mot devrait pourtant en limiter l'usage aux paysages de clôtures végétales vivantes. En effet, le mot bocage dérive du « bosc » des dialectes picard et normand, qui signifiait bois ou buisson.

DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES POUR DE NOMBREUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Caps
et Marais
d'Opale



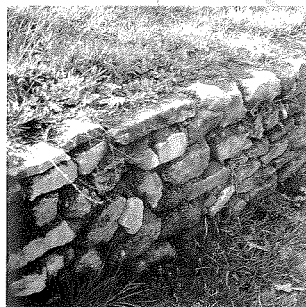
Avesnois



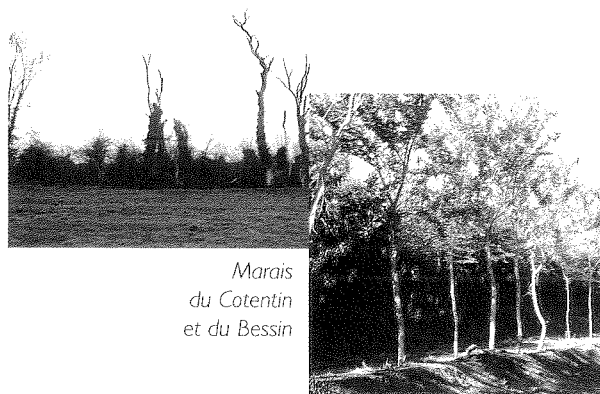
Morvan



Armorique



Marais
du Cotentin
et du Bessin



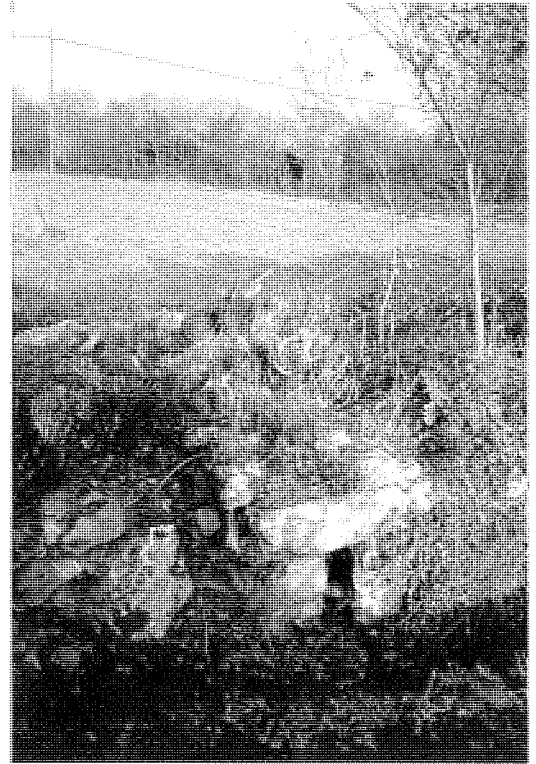
Variations sur le thème de la haie

Une haie d'aubépine taillée avec soin, un arbre émondé, une bande boisée recépée, un arbre taillé en têtard, un talus complanté... L'implantation, les essences végétales et l'entretien conditionnent l'image de la haie. Les photographies mises ensemble de haies bocagères sur les territoires des cinq Parcs naturels régionaux évoqués dans ce document témoignent des infinies variations possibles sur le thème de la haie. Cette diversité trouve aujourd'hui identité commune au sein du mot bocage et des fortes images qui l'accompagnent. Aussi, le bocage peut être perçu comme une œuvre, une véritable architecture naturelle édiflée par l'homme, un espace où l'activité agricole est affectée d'une valeur esthétique.

LE BOCAGE DES MONTS D'ARRÉE

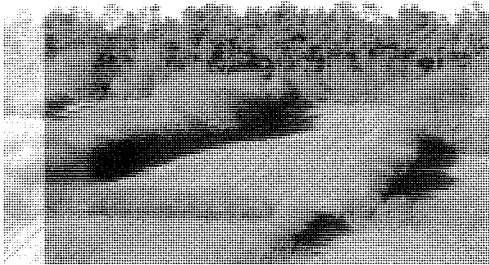
La Bretagne culmine dans les Monts d'Arrée. Ces hautes terres – les altitudes sont toujours supérieures à 200 mètres – séparent le pays du Léon au Nord, du bassin de Châteaulin, au Sud. Les pluies, plus nombreuses qu'ailleurs dans le département, sont accrochées par deux lignes de relief présentant au centre une vaste zone marécageuse. Altitudes importantes, fortes pluies et températures plus basses achèvent de tailler aux Monts d'Arrée un portrait de rudesse !

Pourtant, du paléolithique à nos jours, les hommes ont habité et transformé ces terres plus difficiles. L'histoire de « la montagne » comporte ses phases de développement et ses temps de reculs ; ainsi la division par quatre de la population depuis la première guerre mondiale témoigne des difficultés actuelles de la région des Monts d'Arrée.



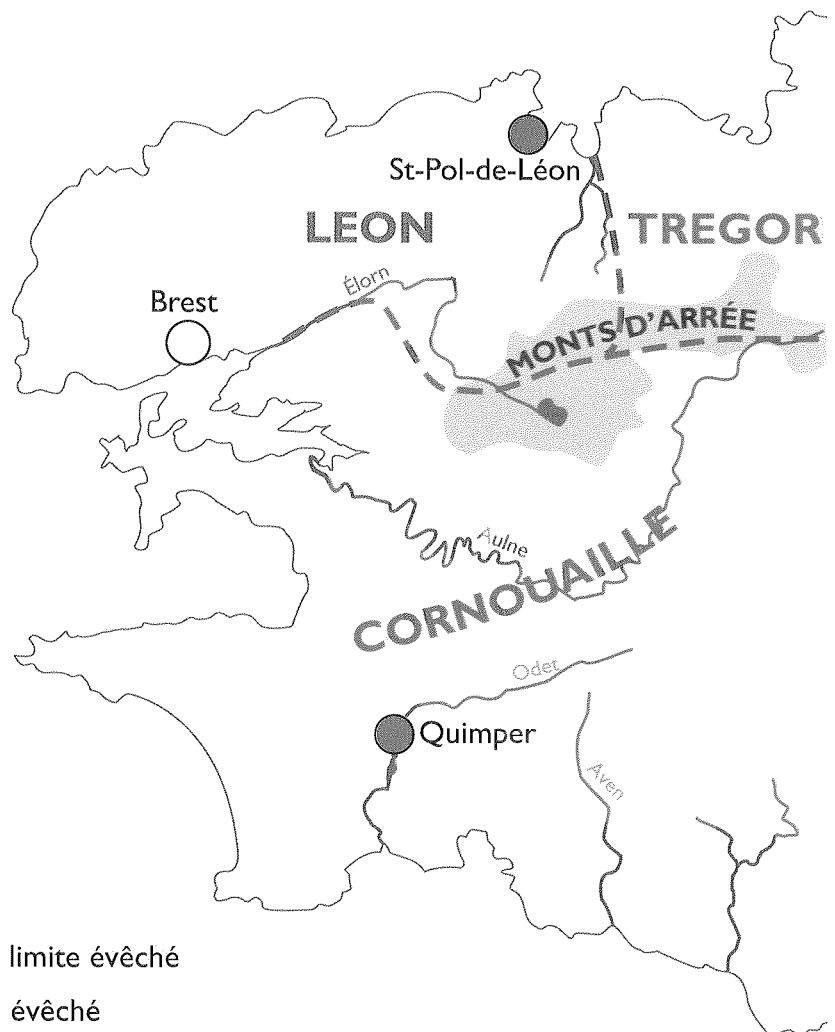
Talus à parement de pierre

Bocage en lisière forestière



Frontières et Monts d'Arrée

Les hommes s'appuient souvent sur des frontières naturelles pour établir les leurs ; ainsi, les crêtes des Monts d'Arrée furent par le passé une importante frontière administrative entre trois évêchés. Bien que les moyens de communication permettent aujourd'hui de traverser la montagne en toutes saisons, il demeure une différence entre l'un et l'autre de ses deux versants. Le sentiment d'appartenance est chose délicate à expliquer et les Monts d'Arrée, qui constituent un ensemble géographique, ne peuvent être regardés comme une entité culturelle.





*De la haie
au paysage*

L'agriculture, qui est encore aujourd'hui à la base de l'économie locale, voit dominer l'élevage. Ainsi, les prairies et les cultures fourragères occupent la majeure partie du finage. Avec ses 112 mètres linéaires de haie par hectare et ses 70 % de parcelles encloses, le bocage des Monts d'Arrée est sans doute l'un des mieux conservés. Le hêtre et le chêne pédonculé sont les essences arborées dominantes. La présence de talus, de terre ou plus ou moins empierrés, est une autre caractéristique de ce bocage.



Un chemin creux

LE BOCAGE AU FIL DU TEMPS

Flux et reflux des terres conquises

Antiquité – 13^e siècle

Le bocage est l'un des paysages agraires qui suggère le plus facilement l'idée du temps et surtout de la continuité nécessaire entre les âges. Certains auteurs pensent le bocage extrêmement ancien. D'autres, comme Marc Bloc'h, en doutent : « Antiques nos haies ? Il n'est même pas sûr qu'elles soient médiévales ».

Il n'est guère possible de donner une date de naissance officielle au bocage des Monts d'Arrée. Il apparaît que l'embocagement des terres de cette région n'a cessé d'évoluer au cours des temps, se pliant aux réalités et besoins. Le milieu physique, les contextes socio-économiques, les évolutions démographiques, les systèmes juridiques comme les progrès des techniques sont autant d'éléments qui ont influencé la mise en place progressive du paysage actuel.

Premiers défrichements

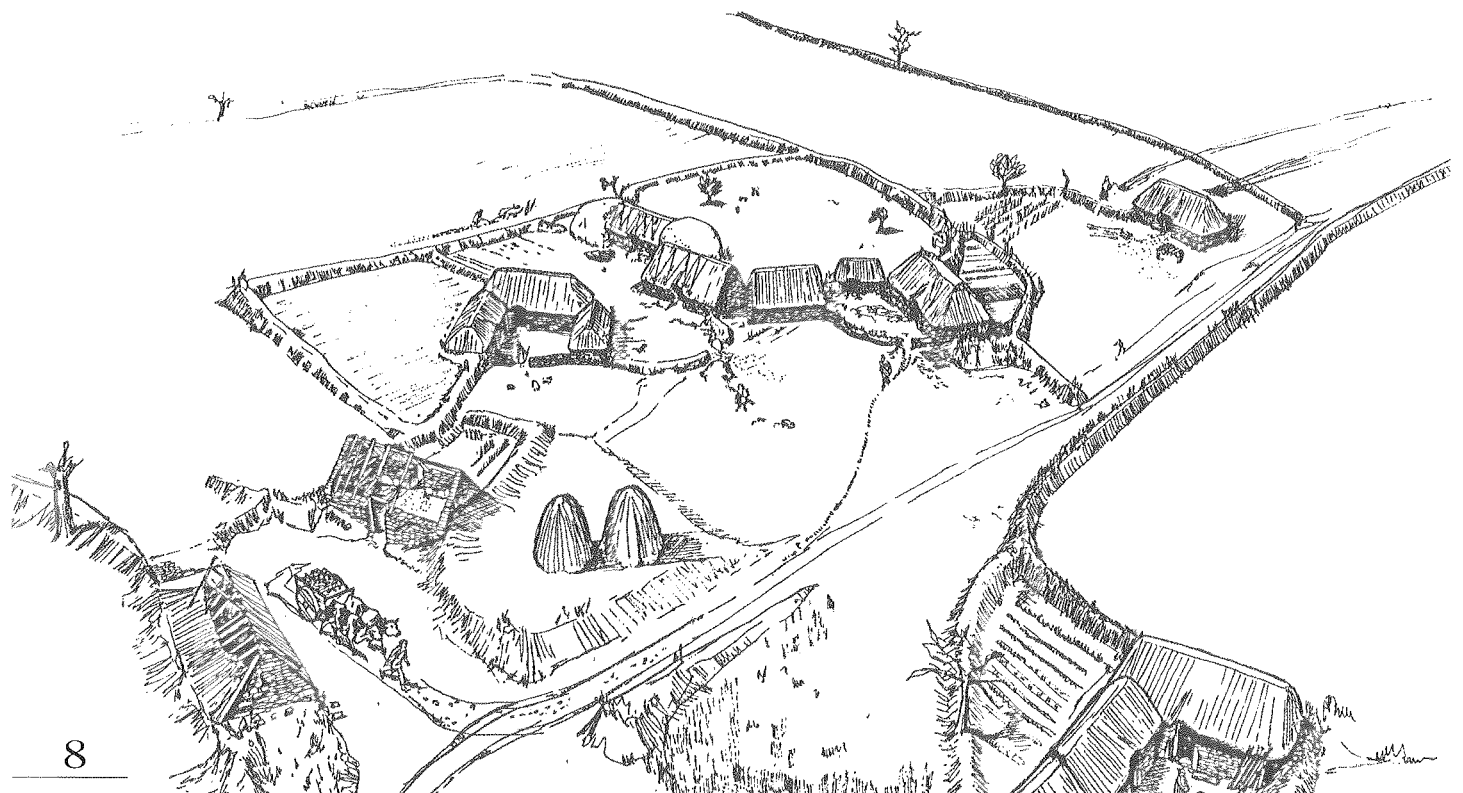
Au commencement, une forêt. Dans les Monts d'Arrée, la présence humaine est attestée dès le paléolithique. Ses premières traces, modestes, se concentrent aux abords des rivières et marais. A l'âge du Bronze, les défrichements semblent avoir été plus importants et sont à relier au développement de la métallurgie. Quant aux hommes de l'époque gallo-romaine, ils concentrent leurs efforts sur les terres plus clémentes des piémonts. Voies et chemins se développent. Au Moyen Age, les noms des lieux évoquent une terre d'élevage et de bois, bien que les friches gagnent et que la lande se réimplante.

Par ailleurs, le 11^e siècle lègue aux générations à venir une métallurgie performante qui produit des outils en fer plus efficaces tant pour l'abattage d'arbres (scies) que pour la mise en culture (soc de charrue avec coutre et versoir).

Forêts et bocage

La forêt des origines était fort différente des hautes futaies de nos actuelles forêts domaniales ; leurs boisements étaient en effet troués de clairières, parsemés de marais et ouverts de landes... Le premier bocage ne paraît pas devoir être interprété comme un déboisement sélectif, laissant des lanières de bois pour séparer des parcelles. Il ne s'est donc pas agit de creuser des vides dans la masse boisée, mais bien plutôt de créer – sans doute collectivement – des aires de défrichement, qui seront ultérieurement redécoupées.

*Restitution hypothétique
d'un habitat isolé
du Haut Moyen Age
à Brennilis.*



L'expansion des terres arables

Le 12^e siècle marque le début d'une conquête plus organisée de l'espace. Les défrichements de cette période se lisent encore dans le paysage par leur forme elliptique (environ 100 mètres sur 200). Ces défrichements bénéficient d'un contexte particulièrement favorable à l'expansion des terres arables ; l'époque connaît en effet un pouvoir politique fort, des bras en nombre et des outils performants.

- L'impulsion est donnée par l'installation de deux ordres religieux qui fondent l'abbaye cistercienne du Relec d'une part et la commanderie de La Feuillée dépendant des Hospitaliers d'autre part. Les religieux, qui possèdent les terres, vont en organiser l'aménagement progressif.
- Les bras nécessaires aux travaux de déboisements, de mises en culture, d'assainissements des terres, etc. vont être offerts par la forte augmentation de la population de l'Europe de l'Ouest au cours des 12^e et 13^e siècles.

- Quévais et domaines congéables créent peu à peu la base de la structuration agricole des Monts d'Arrée : un habitat dispersé composé d'unités agricoles entourés de terres cultivées. En ces époques, la part de terres non conquises est encore dominante et permet la divagation du bétail. Pour se protéger de ce dernier, des talus¹ de terre et/ou de pierre sont édifiés. Ces enclosures, limitées aux terres labourées de l'exploitation, vont être peu à peu chargées du rôle plus symbolique de marquage de la propriété.

Les difficultés à conquérir des terres de moins en moins propices à l'agriculture et la nécessité de maintenir un équilibre entre terres à labour et terres de pâturage ont sans doute porté un coup à cette dynamique de conquête. Les guerres et la peste, en prélevant des hommes, feront plus encore. Dès le 14^e siècle, des terrains défrichés retournent au bois et des villages sont en partie abandonnés...

¹. Les premiers talus ne paraissent pas avoir été plantés. Le rôle fonctionnel de clôture est joué par le seul talus. Ce n'est que bien plus tard, lorsque le bois manquera, que la plantation volontaire des talus deviendra nécessaire



L'aurole bocagère

le noyau d'habitat

La lande pâturée

Un paysage de défrichement fossilisé dans le paysage contemporain

Faire-valoir pionniers, quévaise et domaine congéable

Les cisterciens comme les hospitaliers mirent en place un mode original de faire-valoir leur permettant d'attirer puis de fixer des populations agricoles sur leurs domaines : la quévaise. Le quevaisier se voyait accorder un emplacement de maison, un courtil et un journal¹, l'ensemble étant enclos. En échange, il devait défricher les terres disponibles aux alentours afin de verser à son propriétaire une part de ses récoltes, le champart. Parallèlement, au 12^e siècle naît un autre mode de faire-valoir : le domaine congéable. Il s'agissait d'un contrat de défrichement renouvelable. Ce statut incitait à la mise en valeur des terres dans la mesure où le tenancier congédié se voyait verser des droits réparatoires en fonction des améliorations apportées à l'exploitation (bâtiments et clôtures).

Les terres situées autour de ces noyaux d'exploitations ne pouvaient être encloses que très temporairement pour de maigres récoltes après écobuage. Ces terres devaient rester disponibles tant pour y faire paître le bétail que pour y installer de nouveaux arrivants.

¹. Le courtil est un jardin, tandis que le journal représente environ 1/2 hectare de terre à labour.

Une lente évolution de l'indivis au privé

13 – 14^e siècles

La mise en défense

« La tenue en quévaïse ne se peut partager, vendre, échanger, engager ni hypothéquer. »

La crise du 14^e siècle fut favorable au morcellement des « terres indivises ». Profitant de l'affaiblissement des pouvoirs politiques, quevaisiers et tenanciers de domaines congéables entreprirent d'enclore des terres d'usage collectif, marquant par là même leur appropriation. Le processus se poursuivra au cours des 16^e et 17^e siècles, sans pourtant aller jusqu'à la disparition totale des espaces ouverts d'usage commun, par ailleurs nécessaires à l'équilibre agricole.

Un paysage à deux visages s'affirme ainsi lentement.

- Les espaces de terres vagues, dont la superficie diminue au bénéfice du bocage, demeurent des propriétés seigneuriales ou abbaciales, laissées en jouissance aux paysans. Vaine pâture et cultures provisoires y alternent.
- Les terres de cultures permanentes sont regroupées autour des lieux d'habitat et forment progressivement un maillage continu.

Du provisoire au permanent

L'appropriation par les paysans des terres appartenant aux abbayes ou aux seigneurs et exploitées collectivement ne peut s'imaginer comme un acte aisé et de mise en œuvre rapide. C'est bien plutôt d'un processus dont il s'agit. Une enquête de 1444 en témoigne : « Après que plusieurs desdits teneurs furent ainsi déshébergés, les autres qui demeurèrent en leur quévaïse continuèrent à faire les gaigneries (cultures) esdites terres frostes... et firent une manière de monopole entre eux ainsi que l'un n'allât point faire gaigneries mecte (environs) de la quévaïse de l'autre... et après commencèrent à faire haies et défenses sur leurs gaigneries... et après, de peu en peu, ont fait des parcs et s'efforcèrent les mettre en défense ». Deux points retiennent l'attention dans ce témoignage. Il faut d'abord que les tenanciers s'organisent entre eux pour engager le processus d'appropriation ; cette structuration sera fondamentale pour la défense des droits de la population paysanne. Ensuite, et seulement après accord tacite, la haie vient affirmer dans l'espace l'acte d'appropriation. Il est probable que les premières haies de ce type aient été provisoires. Branchages tressés et autres clôtures de bois permettaient de défendre la culture de l'année contre les animaux laissés en vaine pâture. La haie végétale vivante et plus encore le talus, parce que beaucoup plus volontaires et coûteux en énergie, impliquent une relative sécurité, un second temps dans le fait de faire sien un lopin de terre.



Terres chaudes et terres froides

Il est deux sortes de terres : les terres chaudes et les terres froides. Les premières sont les plus fertiles, elles peuvent être cultivées continûment selon le système de l'assolement triennal. Les secondes ne sont mises en culture que de manière transitoire pour deux ou trois récoltes ; gagnées sur la lande indivise par écobuage, elles retourneront à la lande à la suite d'une courte période de culture. L'engraissement des terres chaudes est une préoccupation récurrente, tant les rendements céréaliers sont faibles sur les sols pauvres et siliceux des Monts d'Arrée. Ainsi, l'étrépage, qui permet d'assurer un transfert de fertilité d'une partie du terroir à une autre, tend à différencier de plus en plus la qualité des terres. Ecobuage et étrépage sont des techniques indispensables à la valorisation des sols.

L'écobuage

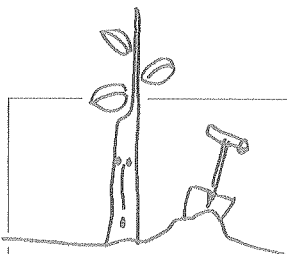
- Dégozonnement ou mottoyage
- Séchage des mottes
- Construction des fourneaux
- Brûlage.
- Ependage des cendres sur place.

L'écobuage est une technique qui a lieu « en place » et à ce titre peut être rapprochée d'une cueillette. Par ailleurs, l'écobuage conduit à un appauvrissement progressif des sols, peu favorable à leur mise en culture.

L'étrépage

- Mottoyage en profondeur, sur 25 à 30 centimètres,
- Mise en tas des mottes pour fermentation.
- Mélange avec le fumier des étables
- Ependage sur les champs.

L'étrépage nécessite des terres « abandonnées » dont la mise en culture est reportée dans le temps. Il y a transfert de matière organique, ce qui témoigne d'une volonté d'engraissement des terres dans le long terme. L'étrépage est une technique agricole à part entière.



Une chose étonnante est que le mottoyage, si utile à la fertilisation des terres, est à la base de l'édification des talus du bocage et fait appel aux mêmes outils !

Une lente évolution de l'indivis au privé

17 – 18^e siècles

Les revenus du bocage

Au cours du 17^e siècle, le bocage a progressé tant en raison du développement de l'élevage que par manque de bois. Le talus planté voit ainsi son rôle de producteur de bois renforcé. Durant le 18^e siècle, le bocage s'étend encore et s'organise. Du fait des tolérances successives, de nouveaux talus s'implantent et se pérennisent. Cette progression est le fait des paysans et elle se fait au « coup par coup ». Au cours du siècle, les seigneurs, voyant leurs revenus baisser fortement,

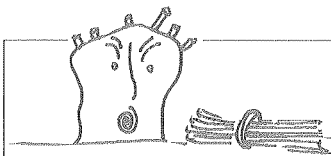
accroissent la pression fiscale sur leurs vassaux (augmentation du prix des baux, mise en place de taxes) et créent de nouvelles tenures. En cédant à des défricheurs des zones de terres vagues, ils s'efforcent de mettre en valeur les parties encore improductives de leurs domaines. Ce mouvement s'amplifiera entre 1750 et 1789, les Etats de Bretagne et la royauté l'encourageant en accordant des privilèges fiscaux à ces exploitations nouvelles.



Exploitation des cépées d'un talus

Statut des terres et coutume

L'article 328 de la Coutume de Bretagne indique que « Nul ne peut tenir de terre en Bretagne sans seigneur : parce qu'il n'y a aucun franc alevé en icelui pais ». Le seigneur a donc la propriété éminente de la terre y compris lorsque le paysan possède sa propre exploitation. Pourtant, au fil des siècles, les usages en ont décidé autrement. Le bocage et ses talus témoignent de la volonté des paysans de marquer un « chez soi » dont on ne saurait les expulser. Mais les terres non attribuées – alors appelées franchises ou commons – peuvent à tout moment être reprises par le seigneur pour y installer de nouveaux exploitants. Les défrichements du 18^e siècle, en poursuivant le grignotage des commons, mettront en péril l'équilibre général des exploitations et en particulier les plus modestes. L'époque connaîtra de nombreux conflits pour qu'il soit tenu compte du droit d'usage, séculaire sur les landes.



De 1758 à 1780, 45 000 hectares seront défrichés soit 10,5 % des terres incultes de Bretagne. Les 4/5^e de ces défrichements concernent la Haute Bretagne.

Des talus pour produire

C'est à partir du 17^e siècle que le bois commence à manquer. La progressive conquête des terres a peu à peu fait disparaître les bois des paysages des Monts d'Arrée. En effet, la mise en culture des terres froides ou des communs, bien que réalisée sur un cycle beaucoup plus long que le traditionnel assolement triennal, n'est pas compatible avec le développement d'arbres même sous forme de taillis. Et pourtant, le besoin de bois se fait grandissant tant pour les populations urbaines que pour les industries comme les forges ou les arsenaux. La demande est telle que le talus va devenir un espace de production.

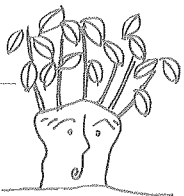
L'ajonc et le genêt sont semés sur certains talus afin de servir d'une part de fourrage et d'autre part de combustible. L'exploitation des boisements situés sur les talus est alors strictement encadrée. Un règlement de 1580 indique que le paysan ne peut jouir des émondes que sur les arbres de moins de 1,6 mètres tandis que les arbres de plus de 3,2 mètres appartiennent au propriétaire du foncier. Le petit bois pouvait donc être prélevé par le paysan ; tandis que le seigneur conservait le bois d'œuvre. L'usage permettait également au locataire de couper les taillis en fin de bail (6 à 9 ans).

La Coutume a donc favorisé le taillis au détriment des arbres de haut jet. Grâce à l'augmentation de sa valeur marchande au cours de la période, le bois offre des revenus complémentaires à l'exploitation. Aussi, les 17^e et 18^e siècles verront se multiplier les procès pour coupes abusives de bois. Les prélèvements sont tels de la part des seigneurs comme de celle des paysans que le bois fait totalement défaut dans certaines paroisses à la fin de l'ancien régime.

Ces conflits entre propriétaires et locataires seront encore accrus avec l'établissement en 1827 du code forestier qui instaure l'interdiction pour le quidam d'user des espaces boisés de l'Etat. Les talus, portant leur forêt linéaire, deviendront alors la seule source de bois disponible.

Les mille et un produits des talus !

- 
- Le tanin utile aux tanneries (ce dernier était extrait de l'écorce du chêne)
- 
- Les sabots (surtout en hêtre et en frêne)
Les meubles (préférentiellement en chêne et en if)
Les charpentes et les charettes (chêne, orme, châtaigner)
Les barrières de champs ou pâturages (if, chêne, noyer)
- 
- Les petits ustensiles de cuisine (buis)
Les paniers (saule, noisetier, osier, bourdaine)
Les tonneaux (châtaignier)
- 
- Les manches d'outils (if, houx, chêne, saule, frêne)
Le fourrage pour les vaches (feuilles d'ormeau, frêne, chêne, saule, bouleau, peuplier...)
L'engrais (feuilles décomposées ou manni auxquelles était ajouté le fumier d'étable)
- 
- La litière pour les animaux (feuilles diverses)
Un complément alimentaire (pommes, poires, châtaignes, nèfles, prunelles...)
- 
- Une production d'eau de vie (pommes, prunelles...)
Des plantes médicinales (sureau, osier, digitale...)
Des porte-bonheur (aubépine blanche)
Des jeux pour enfants (lance-pierre en coudrier, sarbacane en sureau...)
- 
- Des ruches (les ruches étaient construites en pailles, ronces et bourdaine)



Et puis il y avait ceux qui piégeaient les taupes ! C'est bien souvent dans les talus qu'ils venaient pour les prendre... Et tout ça pour faire des chapeaux...

Une lente évolution de l'indivis au privé

18 – 19^e siècles

L'apogée de la clôture

« Ces clôtures, dont on a soin d'entourer chaque propriété quel que soit son peu d'étendue, sont tellement multipliées, les arbres que l'on y plante tellement rapprochés, que, trompé par une illusion dont on ne peut se défendre, on se croit sans cesse au milieu d'une épaisse forêt. Mais à mesure que la route s'élève, et qu'on en gravit la pente, cette masse d'arbres s'éclaircit peu à peu, se découpe en d'innombrables compartiments, qui donnent au terrain l'aspect d'un immense échiquier ; alors on découvre partout de nombreuses habitations que le niveau du sol et l'épaisseur des taillis dérobaient à la vue. »

Villermé, Benoiston de Châteauneuf, 1840-41

La révolution française va introduire une révolution foncière dans les Monts d'Arrée et ailleurs en Bretagne : en 1792, la propriété imminente est abolie. Lors des ventes révolutionnaires, 75% des landes (les communs) vont être acquis par de gros propriétaires fonciers ou par les communes. Bien que privées, ces terres « vaines et vagues » conservent dans un premier temps des usages collectifs. Ce n'est qu'avec l'émergence, chez les grands propriétaires, d'une agriculture moderne que l'équilibre des usages est rompu. Ainsi, les cinquante premières années du siècle verront s'affronter les partisans et les opposants au partage des landes. La querelle de fond divise les gros fermiers et les bourgeois à la petite paysannerie. Tandis que les premiers militent pour une agriculture performante et conquérante, capable de s'abstraire de l'assolement, les seconds défendent l'usage des

landes qui demeurent indispensables à l'équilibre de leurs exploitations. La loi du 6 décembre 1850, dite loi de partage, tranchera en faveur des propriétaires bourgeois. Dans ce contexte – qui marque la fin des usages collectifs des sols – la densité de population double dans les Monts d'Arrée (de 30 à 60 habitants/km²). Une nouvelle fois, la conquête de terres incultes reprend. Deux tendances peuvent être distinguées : des conquêtes volontaires, de grandes dimensions, liées à la loi de partage et des colonisations beaucoup plus mesurées, résultat des besoins grandissants d'une population toujours plus nombreuse et pour partie fortement paupérisée.

*L'extrême découpage
des parcelles*



A chaque époque son parcellaire

Le premier maillage entourait qu'évaises et domaines congéables ; ses lignes étaient souples, paraissant épouser les particularités du terrain. Au gré des appropriations ultérieures, ce bocage progresse, de proche en proche, sans générer de formes parcellaires particulières. En revanche, les défrichements du 18^e siècle créent un découpage en parcelles larges et géométriques gagnées sur la lande.

Enfin, la progression bocagère du 19^e siècle découpe et redécoupe tous les espaces du finage. Sur les terres déjà embocagées, des talus et des haies viennent morceler les parcelles à l'infini (en effet, le code Napoléon a institué le partage égal des successions). Sur les landes apparaît également un nouveau type parcellaire régulier. Mais les terres de landes,

dernières conquises, sont caillouteuses et pauvres ; les talus y sont plus modestes et la végétation limitée à l'ajonc et au houx.

« Au reste, ce que tout le monde voit, reconnaît aujourd'hui, excepté lui [le cultivateur breton], c'est que leur nombre [les clôtures] est devenu si énorme que le terrain en est souvent morcelé au delà de toute mesure ; la marche des hommes et des animaux, à tout moment est arrêtée, le travail des instruments entravé (...) longtemps encore la Bretagne montrera au voyageur qui la parcourt ses innombrables clôtures qui le fatiguent et ses landes sauvages qui l'attristent. »

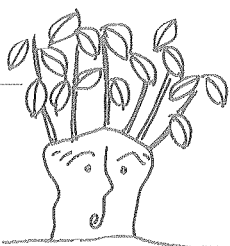
Villermé, Benoiston de Châteauneuf, 1844

Bien que la loi de partage ait transformé la lande en une mosaïque de parcelles privées tirées au cordeau, ces horizons conservent aujourd'hui encore un aspect « sauvage ». En effet, les limites des parcelles sont le plus souvent impossibles à lire dans les paysages. Seuls une teinte différente, une plantation aux formes très régulières permettent de distinguer une conduite particulière et donc une propriété.



Landes et pentyer

A chaque période difficile, les landes ont permis aux plus misérables de trouver un bout de terre d'où tirer pitance. Ainsi pendant la révolution, nombreux sont les anciens fermiers ou les ouvriers agricoles qui partirent écobuer les communs, non sans trouver une opposition chez les agriculteurs en place qui ne trouvaient plus l'engrais ni le pâturage nécessaires à leurs exploitations. Les landes fonctionnaient donc comme des soupapes de sécurité : elles étaient la dernière chance des pentyer, ces petites gens sans rien, conquérant des terres même temporairement et bien souvent louant leurs bras en complément. Signe des temps, après le partage officiel des landes, le terme pentyeg désigna un petit propriétaire foncier que sa terre ne suffit pas à nourrir et qui doit louer ses services comme ouvrier agricole.



Il faut noter l'important décalage existant entre le processus d'appropriation de l'espace et la propriété véritable. Pendant des siècles, les paysans ont marqué leur volonté d'appropriation des terres en édifiant des talus. Mais, ce n'est qu'au 19^e siècle que la propriété foncière est venue couvrir leurs continus efforts.

(R)évolutions agraires de l'époque contemporaine

Avant la seconde guerre mondiale

Une polyculture de subsistance

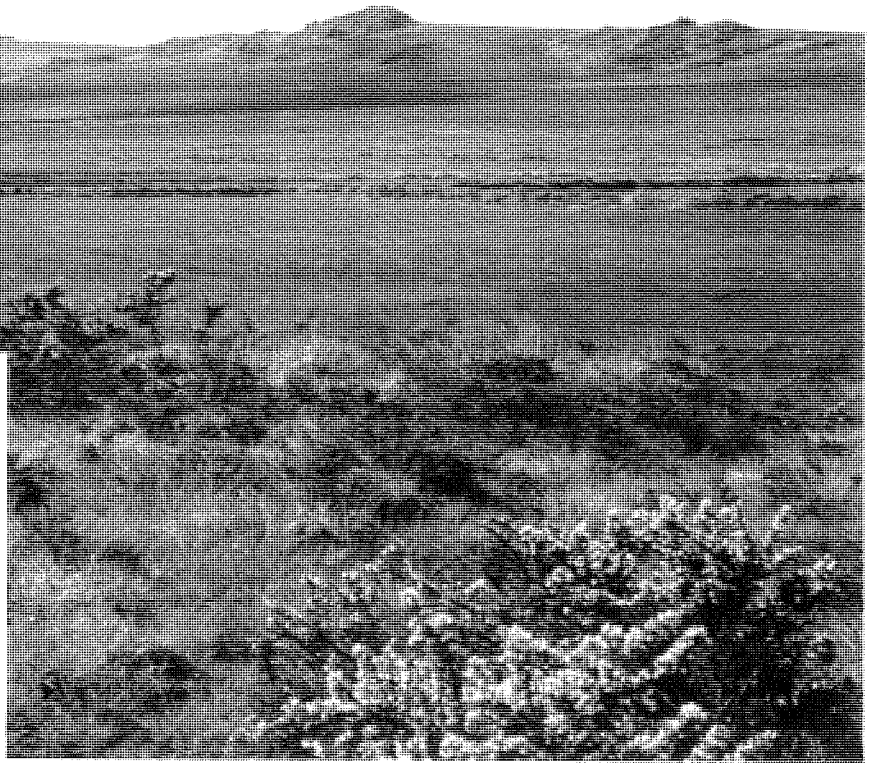
Le 20^e siècle s'engage dans la continuité du précédent, bien que l'augmentation des échanges bouscule l'équilibre ancien. Les ventes augmentent ainsi que les achats : matériel agricole, engrais chimiques, semences de nouvelles plantes fourragères... Mais, il faut attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour voir des changements irréversibles.

La société agricole du début du siècle repose sur trois valeurs fondamentales héritées de la période précédente : le travail,

la terre et l'épargne. L'agriculture bretonne, avec une mécanisation modeste, reste fortement consommatrice de main d'œuvre. Le travail, le savoir-faire sont ainsi fortement valorisés par les compétitions prenant place au sein des journées de travail collectif. La propriété de la terre constitue la base de la sécurité et de la stabilité de la famille ; ce sentiment est d'autant plus fort que l'accès à la propriété n'a pas un siècle. L'épargne, enfin, permet l'acquisition progressive du foncier, corollaire de l'avancement dans la hiérarchie sociale.

Le « sauvage »

L'expression « La pauvresse aux genêts », que Barbey d'Aurevilly utilise au siècle précédent pour désigner la Bretagne, témoigne du statut éminemment ambigu de la lande. Bien que partie intégrante des terres exploitées, les landes bretonnes conservent cet aspect sauvage qui en fera au 19^e siècle un objet d'attraction esthétique, de défiance scientifique et d'intérêts pragmatiques ! La littérature utilise le caractère sauvage de la lande pour y placer les revenants et les hommes libres : les grands espaces, comparables à la mer, abritent en effet des écosystèmes différents, dont l'originalité contraste avec le caractère socialement contraignant des villages et des fermes. Dans le même temps, les agronomes et les géographes portent un regard beaucoup plus mitigé sur ces espaces qu'ils jugent « non domestiqués ». L'homme technicien rêve du moment où les jachères pourront être éliminées du cycle des cultures, où les animaux resteront à l'étable, où l'ensemble des terres sera finalement mis en valeur. Mais la lande est aussi, pour les petits propriétaires et exploitants, un espace utile fonctionnant en complémentarité totale avec les terres embocagées ; terres chaudes et terres froides sont indissociables et toute exploitation doit disposer des unes et des autres.



Labours, herbages et landes

La lande

Elle connaît vaine pâture et cultures provisoires. Au cours du siècle qui sépare la maquette du début du 20^e siècle, les landes vont reculer au profit du bocage et des cultures.

Le maillage bocager

Les terres embocagées, situées autour des noyaux d'habitat, voient se succéder les cultures selon l'assolement triennal. Peu à peu le bocage progresse et les limites des auréoles tendent à se rejoindre.

Les hameaux

A l'orée du 20^e siècle, les hameaux et villages restent sur leurs sites d'origine, ayant simplement grossi au rythme de l'augmentation de la population.



Reconstitution des paysages en 1813

L'agriculture des Monts d'Arrée fut très longtemps une polyculture de subsistance basée sur la production de céréales, les bleds, et l'élevage. Ce dernier garantissait un complément dans les ressources alimentaires et offrait également l'une des rares rentrées d'argent de l'exploitation par la vente de lait, beurre et viande. C'est aussi la force animale qui était utilisée aux champs pour les travaux de labours. Cette agriculture imposait trois phases de rotation des cultures. Il convenait en effet d'avoir en même

temps des terres qui portaient récoltes, des terres en jachère et enfin des terres prêtes à être cultivées. Les terres en jachère accueillait les animaux en vaine pâture.

Avant la loi de partage de 1850 et en partie par la suite, la vaine pâture était pratiquée sur les communs non clôturés ou sur les terres froides de l'exploitation. Certaines parties des communs pouvaient encore être cultivées ; les clôtures nécessaires étant toujours détruites après la récolte.

Retour
d'une récolte
de bruyère



(R)évolutions agraires de l'époque contemporaine

Les années 50 et 60

« La révolution silencieuse »

Les années 50 ne présentent pas de rupture franche avec le système polyculture-élevage développé depuis le 19^e siècle ; il connaît une intensification classique et relativement généralisée. Les nouvelles plantes fourragères et surtout la mécanisation vont permettre une nette amélioration des conditions et de la vitesse du travail. De tels changements dans les rythmes de production auront pour conséquence de libérer une main d'œuvre qui, devenue trop importante, émigre vers la ville. Mais la période semble d'abord marquée par une profonde transformation des mentalités, sous l'impulsion notamment du mouvement de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC). « S'adapter à l'économie », « épouser le siècle » sont des slogans qui, repris par les agriculteurs, vont favoriser l'émergence d'un mouvement mobilisé autour des idées de progrès, de modernisme et d'organisation économique. Ainsi, dans les années 60, la rationalité paysanne, fondée sur l'exploitation autonome et le système de polyculture-élevage est remise en cause au bénéfice d'une économie de marché, relayée par les besoins spécifiques d'une industrie agro-alimentaire en plein développement.

Ces années-là voient enfin l'électrification des campagnes, qui avec l'arrivée des clôtures électriques, retirera aux talus leur ultime rôle. L'intérêt pour le bois avait en effet déjà disparu avec la cuisine au gaz et le chauffage au mazout. Entre 1955 et 1963, 3 600 kilomètres de talus sont arasés en Bretagne.

Egalitarisme agraire et individualisme

Au cours du 19^e siècle, le modèle de la petite propriété est devenu dominant. Issu de la révolution, ce modèle a été forgé sur une résistance séculaire aux ordres religieux et aux grands propriétaires, dont témoignent les très nombreux procès générés par la quévaise ou le domaine congéable. Il en résulte un savant mélange d'égalitarisme agraire – chacun devant posséder une exploitation équivalente – et d'individualisme.

« La majorité des petits paysans est restée très réticente devant le modernisme agricole et est restée attachée à ce que l'on pourrait appeler une conception égalitaire du monde social. Elle se traduit par un attachement profond aux valeurs traditionnelles de la communauté paysanne dans ce qu'elle avait d'égalitaire : les relations d'entraide et de voisinage... »

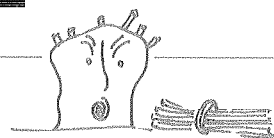
P. Corbel 1992

Cette organisation de la société rurale a contribué à freiner la modernisation agricole au 20^e siècle dans les Monts d'Arrée. Ce retard, ainsi que l'attachement aux valeurs communautaires expliquent en partie la conservation du bocage.

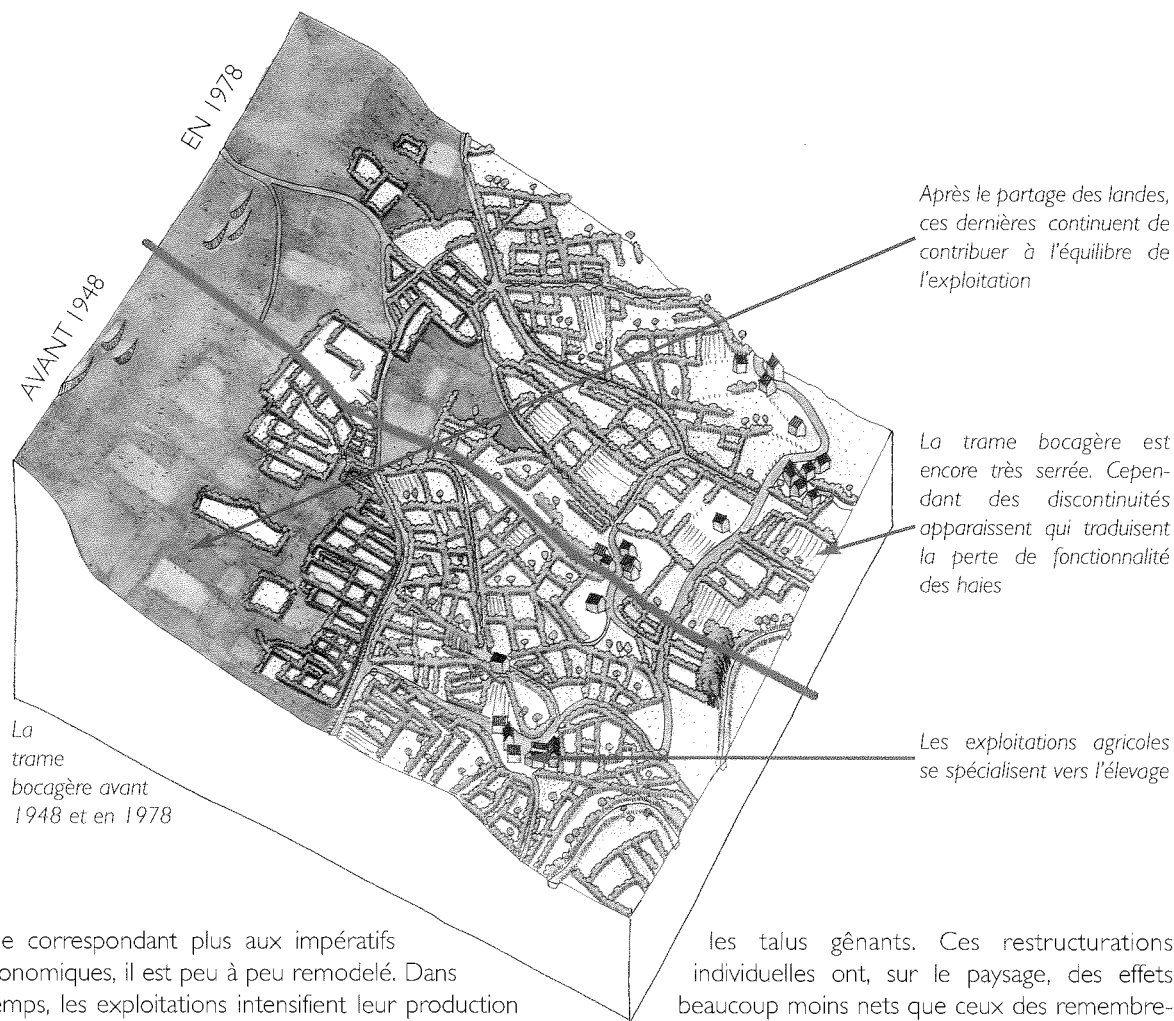
Arasements



Paotr saout signifie en breton garçon vacher et par extension clôture électrique !



Le tracteur, le talus et l'agriculteur



Le finage ne correspondant plus aux impératifs technico-économiques, il est peu à peu remodelé. Dans le même temps, les exploitations intensifient leur production en la tournant vers l'élevage (lait et/ou viande). Les communes des Monts d'Arrée n'ont pas connu d'opérations de remembrement d'envergure comme ailleurs en Bretagne, mais les agriculteurs ont restructuré leurs exploitations de manière individuelle, au coup par coup et le plus souvent par des échanges amiables ; l'objectif étant d'accroître la taille des parcelles en arasant

les talus gênants. Ces restructurations individuelles ont, sur le paysage, des effets beaucoup moins nets que ceux des remembrements systématiques et laissent donc un bocage encore structuré. Mais leur caractère plus progressif, insidieux, ne signifie pas que les Monts d'Arrée ont échappé aux effets dérivés ou seconds du débocagement.

Evolutions de deux exploitations agricoles

En 1955, exploitant de 10 ha, M. X se délocalise vers une ferme de 27 ha dont il devient rapidement propriétaire. Les terres de montagne de cette nouvelle exploitation sont défrichées et conduites en pâture. À partir du tracteur acquis lors de l'installation, M. X n'aura de cesse de développer et de moderniser son exploitation en utilisant toutes les opportunités : subventions de la DDAF, échanges amiables, loi de préemption liée au SAFER... Dès 1955, l'exploitation est tournée vers l'élevage intensif avec à la fois une production de lait et de viande. La ferme est actuellement reprise par le fils de M. X qui en continue l'extension (300 Ha).

C'est en 1958 que M. Y reprend l'exploitation familiale qui compte 30 hectares (en 1957, le père avait acheté la moitié de la ferme voisine). L'exploitation qui fonctionnait au départ selon le système polyculture-élevage (avec un assolement quadriennal : pomme de terre, betterave ou chou-navet, blé et avoine ou orge) se tourne progressivement vers l'élevage laitier. Entre 1965 et 1992, la ferme passe de 30 à 80 bêtes. À cette date, la superficie de l'exploitation était passée à 49 Ha, majoritairement en herbe avec 6 Ha en maïs

fouurrager. En 1981, M. Y arrête l'élevage laitier. Aujourd'hui, ces terres de zone montagneuse, réputées pauvres et ne disposant d'aucun quota laitier, ne trouvent pas de repreneurs, à l'exception peut-être d'un groupement d'agriculteurs biologiques.

Ces deux exploitants ne voient pas les talus de la même manière. Pour M. X, qui en a détruit beaucoup, un « joli champs fait 5 à 6 Ha ». Son vocabulaire associe esthétique et ouverture, culture aisée et entretien limité. Pour lui, la relation aux talus « dépend des goûts » et une belle commune est une commune remembrée. M. Y a lui aussi arasé dans sa vie de nombreux talus, certaines de ces parcelles ne faisaient pas 30 ares ! Mais il pense que l'on est allé trop loin et qu'il conviendrait aujourd'hui de refaire des talus, des talus plus droits, plus efficaces et qui ne génèrent pas les engins. Considéré à la fois comme un obstacle à la conduite moderne des exploitations et dévoreur d'espaces utiles, le talus est également dévoreur de temps ! Un temps dont les agriculteurs ne disposent plus pour un simple entretien, sans rentabilité économique.

(R)évolutions agraires de l'époque contemporaine

Depuis les années 70

Enjeux environnementaux et culturels

La rupture des années 60 s'accompagne de changements profonds de la société paysanne. Dès les années 70, les transformations importantes des paysages bretons susciteront de fortes réactions, dont témoignent les chansons. La presse s'est également fait l'écho d'un « traumatisme culturel » sans doute plus fortement ressenti dans les villes que dans les campagnes.

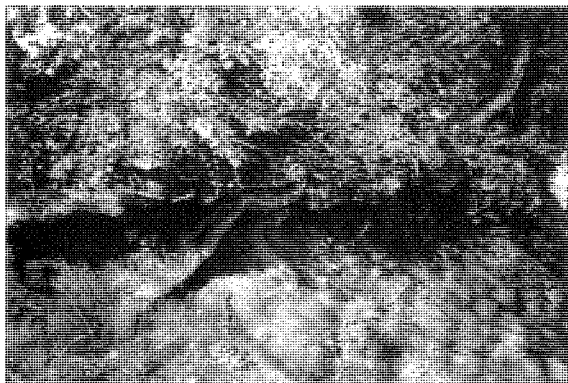
Mais les conséquences des arasements de talus et des arrachages de haies ne se limitent pas à la seule perte d'un cadre de vie aussi attachant soit-il. Les conséquences sont également fonctionnelles. Sans talus pour les contenir, labourées, parfois laissées une saison à nu, les terres des Monts d'Arrée ont tendance à rejoindre le bas des pentes. L'érosion des sols devient ainsi l'un des graves soucis des exploitants agricoles. Faudra-t-il, comme par le passé, déplacer la terre d'un lieu vers un autre pour obtenir des rendements suffisants ? À la différence près que les déplacements s'effectuaient hier « du haut vers le bas » et qu'ils devront être fait demain « du bas vers le haut ».

Par ailleurs, les études scientifiques viennent corroborer l'impression visuelle : la simplification des paysages entraîne l'appauvrissement des milieux naturels. La trame bocagère discontinue, les talus désherbés chimiquement, les ronciers étouffants en sont l'image visible. Depuis quelques années, le souci de qualité de l'eau amène également une nouvelle prise de conscience du rôle épurateur de la haie ou du talus.

Ainsi – et dans le cadre d'une société rurale qui voit sur son territoire cohabiter ruraux (toujours moins nombreux), rurbains et urbains – quatre enjeux militent pour la préservation voire la recomposition d'une trame bocagère nouvelle :

- la production de paysages où s'incarne une culture,
- l'adaptation du finage aux techniques d'exploitation et réciproquement, ceci dans le cadre d'une agriculture sensible à la production d'un espace de qualité,
- le maintien de milieux naturels conçus comme héritage à préserver pour les générations futures,
- la préservation de la ressource en eau potable.

Érosion
d'un talus



Enfrichement
des terres



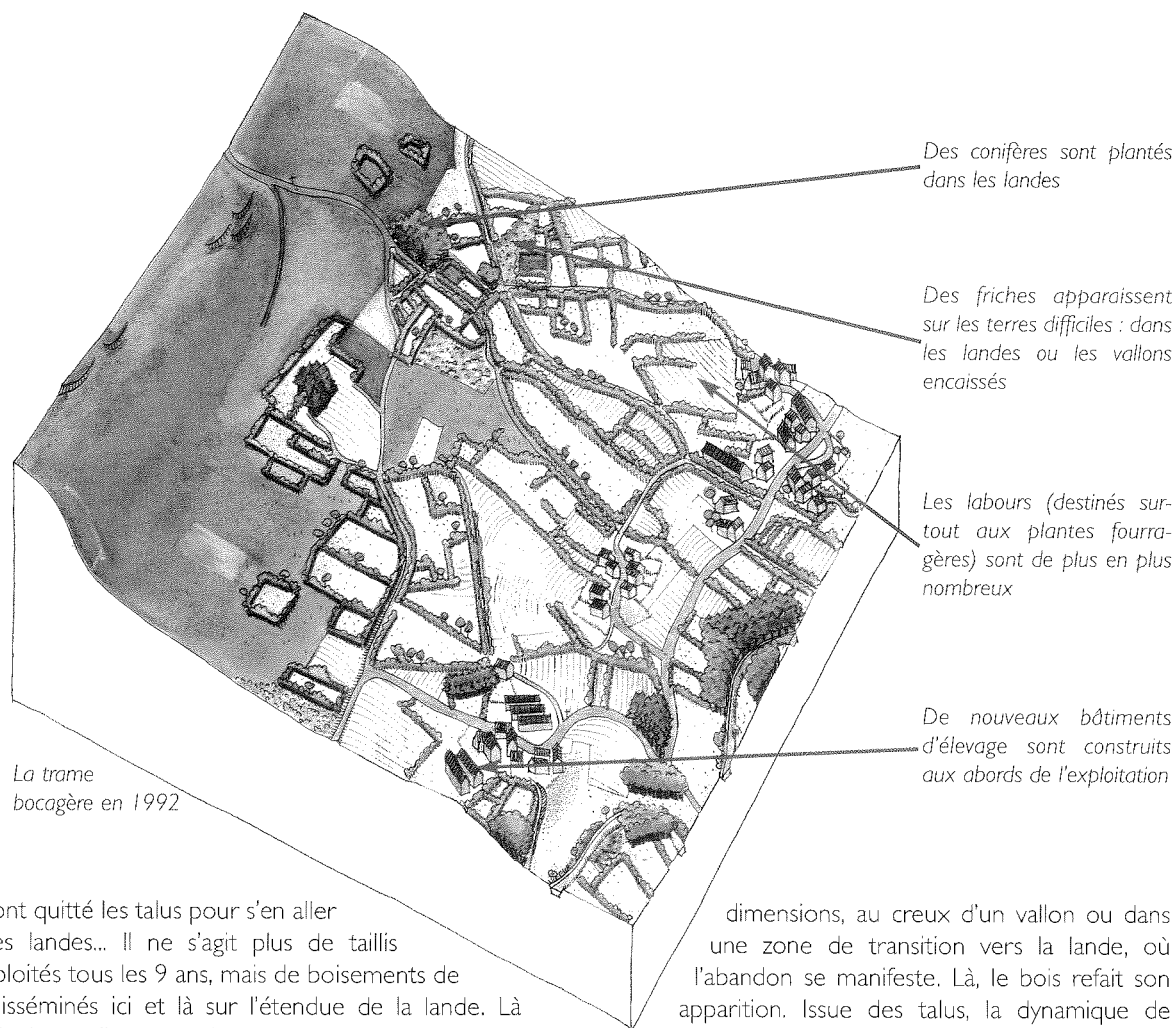
Enrésinement
des landes



Ravinement après
l'arasement des talus
et des haies



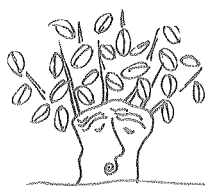
La place des arbres



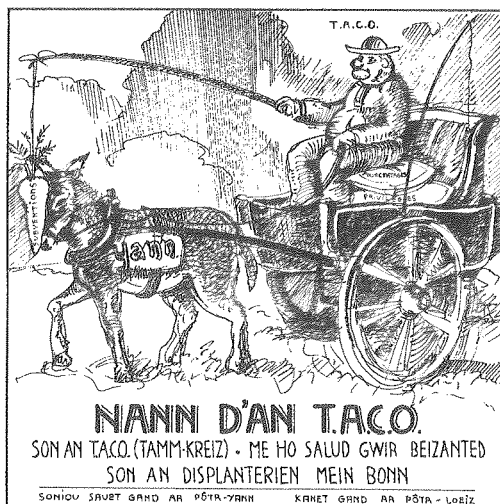
La trame bocagère en 1992

Les arbres ont quitté les talus pour s'en aller rejoindre les landes... Il ne s'agit plus de taillis linéaires exploités tous les 9 ans, mais de boisements de conifères, disséminés ici et là sur l'étendue de la lande. Là encore, les logiques s'inversent. La montagne, maintenue ouverte par des siècles de pâturage et d'écobuage, verra-t-elle ses paysages se refermer derrière les hautes et sombres silhouettes ? Quant au bocage, la tendance dominante est aujourd'hui encore à l'ouverture. Il est cependant quelques secteurs de petites

dimensions, au creux d'un vallon ou dans une zone de transition vers la lande, où l'abandon se manifeste. Là, le bois refait son apparition. Issue des talus, la dynamique de reconquête végétale est inaugurée par la fougère, l'ajonc et la ronce qui céderont peu à peu la place à l'arbuste puis à l'arbre. Le flux et le reflux n'auront jamais cessé !



La diminution de la main d'œuvre sur l'exploitation et l'absence de valorisation économique expliquent sans doute les arrachages des haies d'aujourd'hui, puisque les transformations structurales ont majoritairement déjà eu lieu. Cependant, les travaux d'entretien sont compatibles avec le calendrier agricole et l'essentiel des savoir-faire semble demeurer. Les obstacles au maintien et à l'entretien du bocage sont donc à rechercher ailleurs.



Caricature de l'ingénieur du remembrement assis sur ses pourcentages et privilèges au détriment de Yann, l'agriculteur breton (1974)

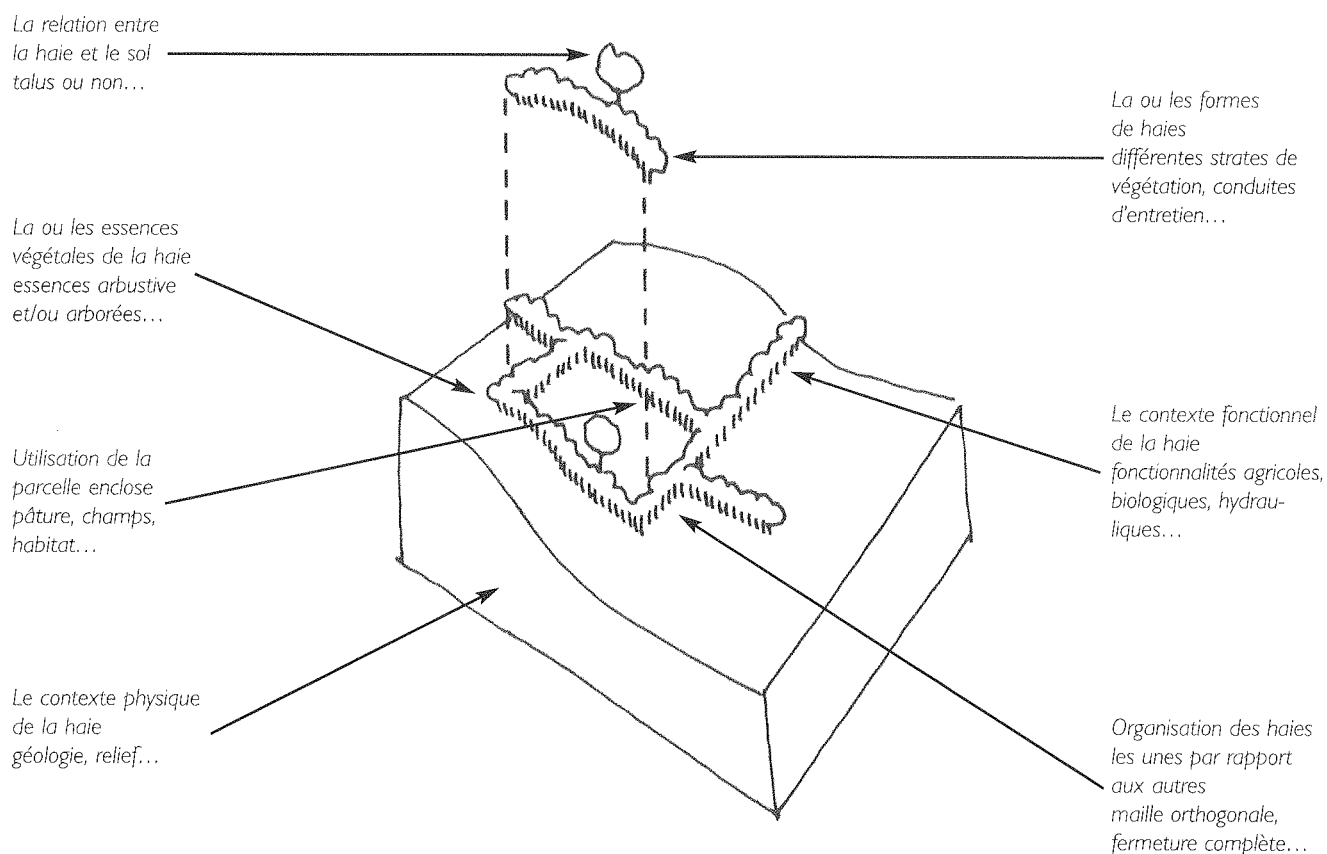
D'UN BOCAGE À L'AUTRE

Les éléments constitutifs du bocage

La diversité paysagère cachée derrière le mot bocage apparaît à la première tentative de classification. Ce schéma témoigne de la complexité de critères à étudier pour approcher la seule constitution physique d'un bocage. L'histoire, le statut du foncier, la nature de l'entretien n'y figurent pas... Ils peuvent parfois se deviner ; le végétal gardant « la mémoire » d'actions conduites sur lui plusieurs dizaines d'années auparavant.

En 1992, la loi paysage impulse, à l'échelle des départements, la mise en place de grilles d'évaluation des haies bocagères. Déterminer si une haie est « patrimoniale » nécessite d'affecter une valeur et de croiser l'essentiel des critères évoqués ici, sans omettre les dimensions historique et affective, l'attachement des hommes pour leur terroir.

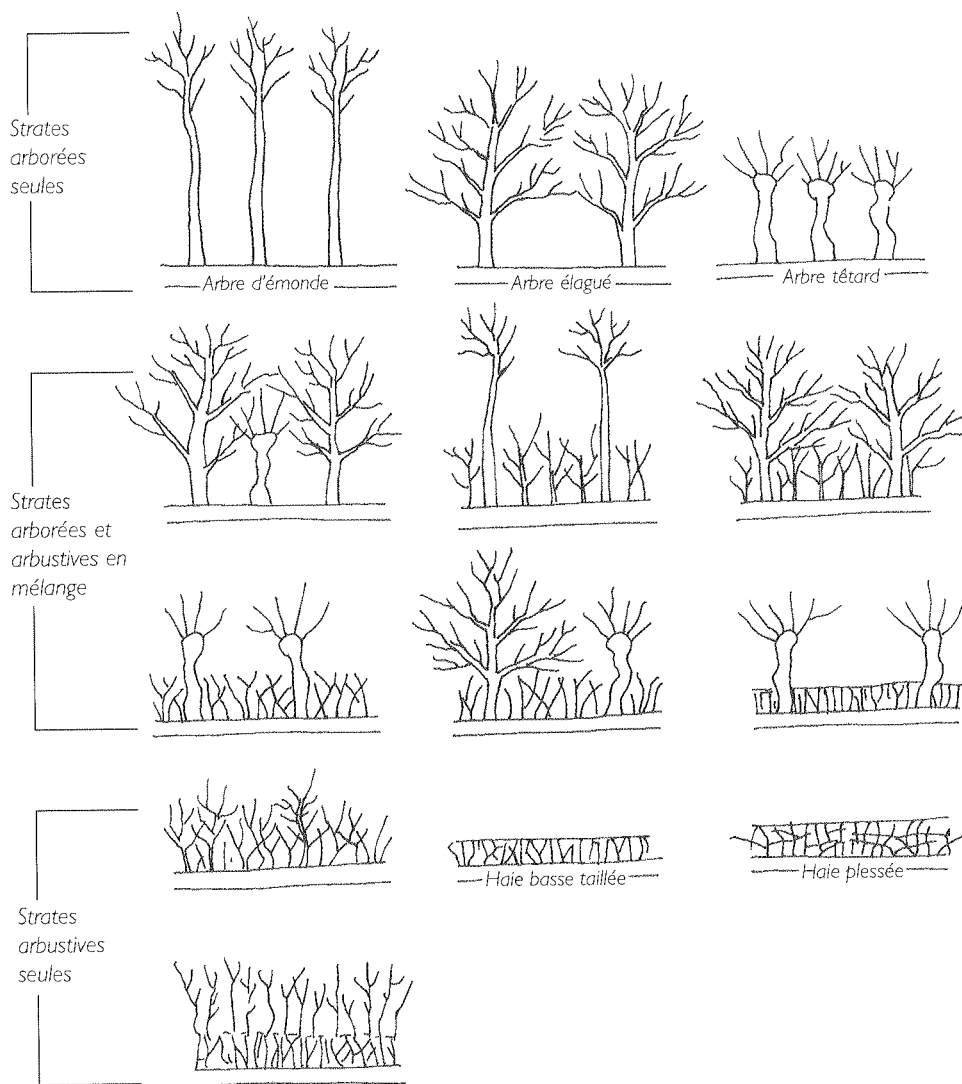
Les pages qui suivent proposent d'illustrer les actions en faveur du bocage de cinq Parcs naturels régionaux de France. L'Armorique est l'occasion de faire le lien entre les pratiques d'hier et celles d'aujourd'hui. Les marais du Cotentin et du Bessin montrent combien un traumatisme peut être un catalyseur d'actions. L'Avesnois se chauffe au bois et préserve, comme le Boulonnais, tout ensemble ses prairies et ses haies bocagères. Le Morvan redécouvre l'étonnant travail du paysage des haies.



Les formes du végétal

Les formes du végétal dans les haies bocagères sont l'héritage de leur mode de gestion. L'arbre d'émonde tire son petit houppier vers le ciel : les branches au locataire, le fût au propriétaire. L'arbre élagué n'évoque pas cette tension ; tandis que le têtard rappelle le grand besoin en bois de chauffage (ou en fourrage...). Les taillis se sont multipliés sur les talus quand les forêts ont disparu et la haie basse taillée d'aubépine ou

d'épine noire raconte les temps d'avant le barbelé. Certaines de ces formes sont en voie de disparition, rien ne justifiant plus, par exemple, d'aller ébrancher des arbres « au plus près du ciel » ! En revanche, un modèle, conciliant agronomie, sylviculture, économie d'entretien, voire même écologie, s'impose peu à peu, bien qu'il risque, s'il s'impose, de masquer la diversité évoquée ici.



D'après Pierre Brunet, professeur émérite, université de Caen

Un paysage soutenu

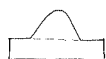
En trois décennies, les enjeux liés à la disparition des bocages ont fait couler beaucoup d'encre. Ces paysages furent sans doute, parmi les paysages ruraux en évolution, ceux qui bénéficièrent du plus fort suivi médiatique. Aussi, et au-delà de la prise de conscience particulière ou collective, des politiques financières nombreuses accompagnent aujourd'hui la préservation et la recréation des paysages bocagers. C'est bien entendu autour du monde agricole (DDAF, Chambres d'agriculture) et des Conseils généraux que ces politiques sont nées : sensibilisation, aides à la replantation, remembrements plus respectueux des bocages existants... Plus récemment, l'accompagnement financier de l'entretien de la haie a été mis en relation avec la volonté de préserver un paysage dans son ensemble, comme en témoignent les mesures agri-environnementales. Dans ce cadre élargi, l'Europe s'est avérée un partenaire financier de premier ordre. Durant la même période, les soutiens en faveur de la préservation du bocage se sont dirigés vers l'ensemble des habitants

du territoire. Les Conseils régionaux ou généraux, les Parcs naturels régionaux, les intercommunalités ont mis en œuvre des opérations tout public : sensibilisation, formation, aides financières... Ce nouveau public se révèle d'autant plus important qu'il est sans doute le seul à pouvoir maintenir les formes anciennes devenues inadaptées dans le contexte agricole contemporain. L'avenir de ces paysages demeure également dans la recherche de valorisations économiques au bocage. La première et déjà efficiente de ces valorisations est le tourisme. La seconde, longue et délicate, tourne autour du bois, de la bâchette à la pâte à papier en passant par le compost. Ainsi, les opérations en faveur du bocage décrites dans les pages suivantes ont été portées financièrement et/ou techniquement par les Parcs naturels régionaux ; elles font cependant toutes intervenir des financements croisés (Europe, Etat, Région, Département, structures intercommunales...).

Approche typologique des talus dans le Finistère

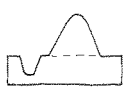
Il existe deux grands types de talus dans les Monts d'Arrée : talus en terre et talus à parement de pierre. À l'intérieur de ces catégories, on peut distinguer des variations qui s'expliquent par les usages locaux – notamment en matière de dimension – par les matériaux disponibles, par les techniques de constructions, par la prise en compte de la pente du terrain naturel ainsi que par la végétation qui surmonte les talus et contribue fortement à leur différenciation.

Les simples levées de terre

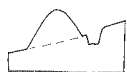


Ce type de talus se rencontre surtout sur les communs et correspond à des clôtures provisoires, pour des mises en culture également provisoires. Ces talus, de petites dimensions ou se réduisant peu à peu faute d'entretien, sont appelés des turons.

Les levées de terre bordées d'une douve (fossé)



La douve permet d'extraire la terre nécessaire à la construction du talus. Elle constitue à l'origine la limite de propriété.



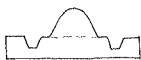
Talus dans une pente



Talus empierrés

Ces talus présentent un noyau de pierres issues de l'épierrage du champ.

Talus bordés de deux douves



En général moins importantes, elles correspondent au découpage interne des parcelles d'origine et sont propriété mitoyenne.

Les levées à parement de pierre bordées d'une douve

Les talus comprenant des pierres se rencontrent davantage dans la montagne, où les sols sont plus caillouteux. Il en existe de deux types principaux :



- les talus renforcés. Des pierres et des souches sont apportées sur les pentes,

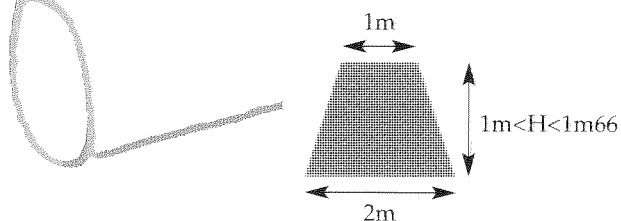


- les talus à parement de pierre. Il est fréquent que le parement n'atteigne pas le sommet du talus. Ces murs sont réalisés sans fondations ; c'est le fruit du mur et l'arrangement des pierres qui en assurent la stabilité.

Les chemins creux

Ces chemins peuvent être bordés de deux talus simples ou de deux talus à parement de pierre.

Houe à lame ronde et fine appelée marre



Les dimensions des talus

Il existe néanmoins des talus plus impressionnants de 3 à 4 mètres de base et de près de 2 mètres de hauteur (du côté d'un chemin creux). Ces grands talus sont réputés anciens, tandis que les talus créés à la fin du siècle dernier ou au cours de celui-ci sont plus modestes en taille.

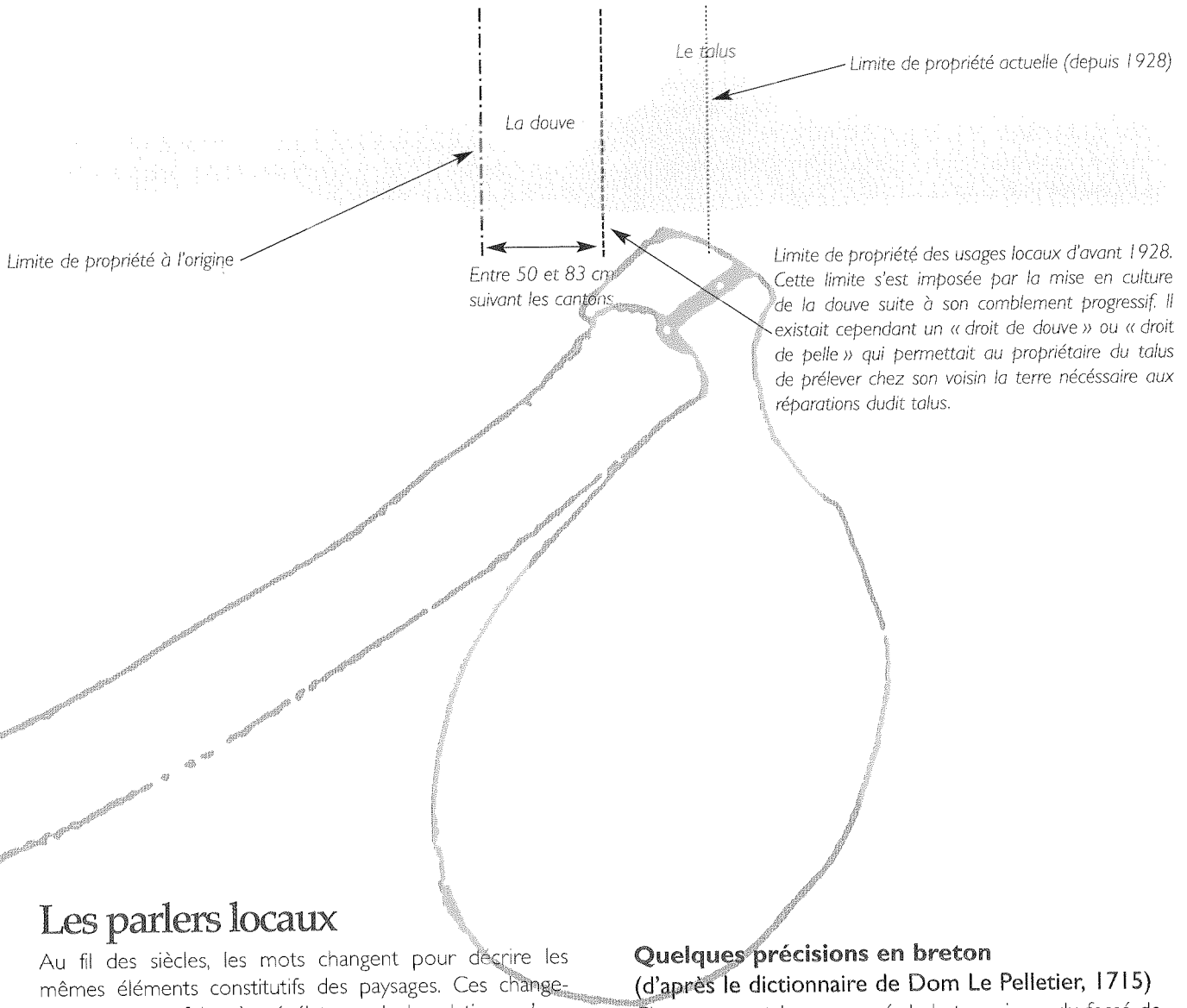
Chacun chez soi

Les ensembles talus-douve sont construits en retrait de la limite de propriété et donc entièrement sur la parcelle du bâtisseur.

Face aux difficultés de bornage et parce que les douves ont peu à peu disparu faute d'entretien (et ce malgré leur rôle hydraulique), la limite de propriété est aujourd'hui située au sommet de la levée de terre du talus.

« Quand, il y a douve des deux côtés, le fossé (comprendre le talus) est réputé mitoyen. Si la douve n'existe que d'un seul côté, le fossé et la douve sont considérés comme la propriété exclusive de celui auquel appartient l'héritage où il n'y a pas de douve »
A. Limon, 1852.

« Le notaire m'avait dit que 66 cm l'autre côté du talus appartiennent encore au propriétaire du talus ; la largeur du fossé (comprendre la douve) sans doute (...). Maintenant que le talus est écrasé, on ne sait plus où est la limite exacte. »
témoignage d'agriculteur, 1997.



Les parlers locaux

Au fil des siècles, les mots changent pour décrire les mêmes éléments constitutifs des paysages. Ces changements sont parfois très révélateurs de la relation qu'une société entretient avec l'élément en question.

Évolution des mots français signifiant « talus »

Jusqu'au 16^e siècle : deffenses.
Du 16^e au 19^e siècle : fossé (le terme désignait l'ensemble formé par le fossé et la levée de terre).
A partir du 19^e siècle : talus (le terme ne désignait au départ que les seuls murs de pierre ; il s'est peu à peu généralisé).

Quelques précisions en breton (d'après le dictionnaire de Dom Le Pelletier, 1715)

Cleuz : talus composé de la terre issue du fossé de ceinture de la parcelle.
Kae : clôture de parc, champ, jardin, etc. « (...) nos bretons ne donnent le nom de kae qu'à une levée de terre qui entoure un terrain et non pas aux haies simples d'épines ».
Garz : haie plantée. « La haie enferme et forme en quelque manière le jardin ».

CONSTRUCTION ANCIENNE DES TALUS

En 1997, rares sont les habitants des Monts d'Arrée qui ont fait des talus de leurs mains, mais nombreux sont ceux qui « ont vu faire » enfant ou adolescent. L'art de faire des talus subsiste cependant chez quelques anciens habitants des communes où les dernières conquêtes de terres furent tardives, comme à Brennilis où les défrichements se poursuivirent jusque dans les années 50. Ailleurs, de mémoire d'homme, les derniers talus furent édifiés au début du siècle, dans les années 20 ou 30.

Le travail d'édification des talus, tout comme les opérations d'entretien, se faisait de novembre à avril ; en profitant du ralentissement hivernal des activités agricoles. Les conditions météorologiques étaient cependant importantes ; il fallait éviter les périodes de gel qui rendent la terre impossible à travailler et les périodes de fortes pluies qui la gorgent d'eau. Une fois la date arrêtée, il s'agissait de rassembler l'équipe de travail. En effet, les journées de talutage se faisaient « en entraide » entre les membres d'un ou plusieurs villages (hameaux).

L'entraide

L'entraide permettait donc de « recruter » ses voisins pour effectuer les grands travaux dont la liste était limitée : défrichement, édification de talus, fagotage... Le travail, toujours effectué en équipe, rassemblait – en fonction du nombre de bras nécessaires – les habitants d'un même village ou d'un quartier (ensemble de villages voisins au sein du territoire communal et donc paroissial). Il existait donc une géographie de l'entraide. Une fois les hommes rassemblés, les équipes étaient constituées et les chefs d'équipe désignés, soit par tirage au sort, soit par affinité. Le savoir-faire exigé et le rythme du travail limitaient la participation à ces journées. Ainsi, un fils devait avoir convaincu son père de ses capacités avant que celui-ci ne l'autorise à l'accompagner. Et puis, ne pas être en pleine possession du savoir-faire ou manquer de la condition physique nécessaire, c'était s'exposer à la risée. Et ce d'autant plus, que la stimulation au travail collectif se basait sur une rivalité entre villages pouvant mener à la compétition.

« Là, y avait pas de concours mais y'en avait quand même un, comment dirais-je ? Une certaine compétition mais qui n'était que pour l'orgueil alors, ou pour des vengeance qui n'avaient pas été consommées. Y'avait des rivalités, quoi, entre villages, en général c'était comme ça ».

témoignage de Saint-Rivoal, 1997

Les grandes étapes d'édification

La première étape dans l'édification consiste à dégager la zone où va s'élever le talus : on procède alors à un mottoyage qui retire les 10 à 15 premiers centimètres de terre et d'herbe. Cette opération, que l'on retrouve à l'identique lors de l'écobuage, est effectuée avec le même outil, une houe, « ar varr ». 2 à 3 mètres de large sont ainsi mis à nu. La construction du talus à proprement parler peut commencer. M. Madeg décrit ainsi la construction d'un talus de terre dans le Léon :

« On commence par poser deux bordures de mottes rigoureusement parallèles, à touche touche. On remplit de terre entre les bordures, on tasse (très important). Puis on rajoute deux autres bordures sur les deux premières, mais toujours un peu en retrait, et en décalant les joints. Dès lors, il faut commencer à prévoir son « stamp » (en bon français « angle de talutage optimal »). On recharge et on retasse, etc... Quand on arrive à la hauteur souhaitée, on rétrécit brusquement pour faire un joli sommet convexe (pour chasser l'eau). Et on tasse. »

L'espace dégagé au départ ne donne pas suffisamment de mottes pour la construction de l'ensemble du talus ; la partie de la pâture la plus proche est donc également utilisée. Enfin, la terre nécessaire au remplissage est prélevée, à la pelle à bêcher, sur les parties « mottoyées » au départ, créant ainsi la douve. Lorsque le terrain comporte des pierres, ces dernières sont ramassées et déposées au cœur du talus. Dans les régions fort caillouteuses, et tout particulièrement sur les versants sud des Monts d'Arrée, les talus à parement de pierre sont assez nombreux. Ils ont été construits après épierrage du champ.

L'ultime opération d'édification de l'ouvrage consiste à couronner le talus d'une épaisseur de terre végétale qui favorise l'écoulement des eaux et la reprise de la végétation.

La tradition n'impose pas de planter ou de semer le jeune talus. Grâce aux racines contenues dans les mottes, la reprise de l'herbe est aisée et permet une bonne et rapide stabilité des pentes du talus. Viennent ensuite les ajoncs, bruyères, fougères, etc., avant que les arbres et arbustes ne se ressèment naturellement. Les plantations volontaires, par semis ou prélèvement dans les bois, existent cependant ; soit pour une production fourragère complémentaire, soit pour du bois, soit enfin pour des fruits.

L'eau et le talus

Lors de son édification, la qualité de la terre détermine la qualité du talus. Ainsi, au moment de la construction, la terre doit comporter le moins d'eau possible. Par la suite, la longévité du talus sera proportionnelle à son imperméabilité ; la désintégration de l'édifice de terre est en effet souvent liée aux infiltrations d'eau. Le compactage des terres de

remplissage et la forme convexe du haut de talus sont conçus pour éviter l'entrée de l'eau au cœur de l'ouvrage. Cette dernière est cependant utile à la végétation qui couronne le talus ; il convient donc de trouver un équilibre entre trop et trop peu d'eau. Les opérations d'entretien des talus doivent veiller à maintenir leur résistance à la pénétration de l'eau.



« Dre balat sounn, Ez a ar c'hlaz downn »
« En bêchant verticalement, on enfonce le gazon »
Sauvé, 1878



Le découpage des mottes se fait en trois coups : un coup à droite, un coup à gauche et, pour finir, un coup au centre qui permet de détacher la motte. Au commencement du talus, les mottes sont découpées en plantant la houe le plus droit possible, l'objectif est d'obtenir des mottes rectangulaires de bonne dimension. Par la suite, le dernier coup de houe est porté de biais, afin de créer une inclinaison compatible avec le fruit souhaité du talus. Avec des mottes bien faites, une dizaine de couches permettent de constituer un talus de 1,20 mètres de haut.

ENTRETIEN ET EXPLOITATION TRADITIONNELS

Les usages locaux faisaient obligation aux fermiers locataires des terres de relever régulièrement les talus et de les rétablir aux dimensions requises. C'est qu'avec le temps, le talus se tasse et la douve se comble. De plus, le passage des animaux peut endommager sérieusement l'ouvrage. Les opérations d'entretien étaient entreprises l'hiver et suivaient le plus souvent les coupes de bois. Les outils et la technique étaient les mêmes que ceux nécessaires à l'édification du talus. Le prélèvement des mottes était autorisé dans la bande du « troad pal hanter » ou « droit de pelle », qui représente 40 à 50 centimètres de large en pied de talus.

L'entretien de la strate herbacée

« La fougère et tous ces trucs-là c'était coupé tous les ans. »

Témoignage de Saint-Rivoal, 1997

La seule opération liée au talus se déroulant l'été était la fauche de la bande herbeuse, *ar grisenn*, située entre le champ et le talus. Ce travail semble être surtout réservé aux parcelles labourées, sur lesquelles il était effectué avant ou après la moisson. Le produit de la fauche servait de litière aux animaux. Pour les parcelles en herbe, la bordure était à la fois un obstacle complémentaire à la divagation des animaux et une réserve alimentaire.

La récolte du bois

La coupe des bois de haies se faisait dans un cadre réglementaire très strict. Il s'agissait en effet d'accorder les droits respectifs des propriétaires et des locataires. Ainsi, les coupes devaient obligatoirement avoir lieu entre le 1er novembre et le 15 mars. La période d'émondage était plus courte encore, allant du 1er décembre au 1er février. L'objectif était de prévenir des usages abusifs pouvant entraîner le dépérissement de la haie. Par ailleurs, les baux réglementaient le rythme des coupes. Pour la majorité des essences végétales, 9 ans devaient séparer deux tailles (la rotation des saules pouvait être ramenée à 6 ans). Les exploitants propriétaires privilégiaient des rotations plus longues de 15 à 20 ans, qui amélioraient la qualité et la rentabilité du bois.

La gestion forestière des talus jusqu'au début de ce siècle ne peut guère faire figure de modèle ! La cépée domine avec des cycles très courts qui ne permettent pas le développement de bois de qualité. La répartition des gains entre propriétaires et locataires est à la base de la forme de la haie et à l'origine d'une gestion à court terme. Les taillis sur talus, coupés à blanc tous les 9 ans mais ponctués d'arbres élagués, et les talus couverts de genêt ou d'ajonc composaient l'essentiel des haies bocagères.

Rénovation d'un talus
à parement de pierre



« Des mottes et la pelle, ça c'était les outils pour réparer les talus »
témoignage de Brennilis-Kerveur, 1997



« Hanter douget eur bec'h gret mad »
« Fardeau bien fait est à demi porté »

L'art du fagotage

La coupe était réalisée, de manière individuelle, au fur et à mesure des besoins. Ces savoir-faire ne sont guère élaborés : ne pas faire éclater la souche, couper aussi bas que possible, tailler en « pointe de diamant », enlever les bois coupés avant le 1^{er} avril. Le fagotage en revanche mobilisait l'entraide et impliquait des compétences très valorisées.

Le choix et la confection du lien sont des étapes importantes dans la confection d'un fagot. En saule, osier, noisetier, orme, hêtre ou chêne, le lien doit être coupé en lune descendante pour ne pas se rompre. Bien choisi et bien tordu, le lien fait le fagot !

« Un talus, un taillis devaient être liés avec ce qui poussait dessus »
témoignage de Huelgoat, 1997

Le fagotage éveille dans les mémoires des souvenirs joyeux : « Il fut un temps où c'était un plaisir les journées pour les grands travaux. Pour le fagotage (...) pour voir qui en aurait fait le plus, y'avait un paquet de tabac pour celui qui atteignait le 100, 100 fagots dans la journée ! Surtout en hiver, les journées sont assez courtes. Mais y'en a qu'étaient des champions. »
témoignage de Lopérec, 1997

Les machines à fagoter ou même l'utilisation de la ficelle suscitent le mépris des meilleurs fagotiers d'hier. Ces nouvelles pratiques ont en effet fait disparaître les occasions d'améliorer et de transmettre leur maîtrise de ces savoir-faire.



1

Entretien et restauration des talus dans le Parc naturel régional d'Armorique

Au cœur de la Basse-Bretagne, le Parc naturel régional d'Armorique regroupe des paysages ruraux remarquables par un bocage dense et varié. Caractérisé par la présence systématique du talus (boisé ou non), ce réseau bocager joue un rôle important dans la circulation des eaux superficielles, en premier lieu sur le plan quantitatif (régulation des débits, maintien des sols), mais aussi qualitativement (rétention et épuration biologique de nutriments). L'enjeu de la conservation de ce paysage est donc de taille, plus particulièrement dans les Monts d'Arrée, où fortes pluies et relief vallonné font de ce massif le « château d'eau » du Finistère,



département souffrant globalement, comme ailleurs en Bretagne, d'excédents de nitrates, phosphates et pesticides altérant la qualité et la potabilité de l'eau. Fort de ce constat, la Parc naturel régional d'Armorique a fait de la conservation du bocage une priorité sur l'ensemble de son territoire, en menant plus particulièrement des actions de « reconquête » sur un bassin versant stratégique : le lac du Drennec (réservoir artificiel contribuant à l'alimentation en eau de l'agglomération brestoïse).

Essences végétales

Sur les talus, la couverture végétale est composée de plantes, arbres et arbustes différents selon l'environnement immédiat du talus et l'entretien de celui-ci : talus-lande, en « montagne », composé d'ajoncs, bruyères, et plus bas, talus à haie pluri-stratifiée où peuvent se côtoyer de nombreuses espèces d'arbres et arbustes (chêne, hêtre, châtaignier, aubépine, noisetier, épine noire...).

Conduite de la haie et paysage

La forme « haie-taillis », coupée « à blanc » régulièrement, domine habituellement, du fait de l'usage traditionnel du bois de talus pour le chauffage. La strate herbacée, entretenue autrefois manuellement (à la faucille), tend aujourd'hui à disparaître au profit de broussailles (ronce, fougère) plus ou moins contenues sur le talus, en fonction de l'usage agricole des parcelles contiguës. Les fossés ou douves qui bordaient jadis les talus tendent à disparaître, faute d'entretien.

Problèmes de gestion identifiés, enjeux et atouts

Le bocage a souffert de sa trop forte densité ! Face aux évolutions des techniques et des matériels, il présentait un parcellaire trop morcelé et des talus jugés forts consommateurs d'espace cultivable. Deux tendances évolutives opposées s'observent :

- dynamique d'abandon, où la haie non entretenue colonise des parcelles en voie d'enfrichement. Broussailles, boisement spontané (bourdaine, saule...) ou artificiel (résineux) dominant alors peu à peu le paysage,
- dynamique d'intensification, où le talus, quand il n'a pas été arasé, reste alors isolé au milieu des cultures. La végétation y est peu diversifiée, le talus étant généralement traité par herbicide.

Ce paysage de bocage, dans les Monts d'Arrée comme ailleurs en Bretagne, n'a cessé d'évoluer au cours des siècles. Au gré de la pression démographique, les hommes se sont avancés vers le « sauvage » ou ont vu, au contraire, reculer le « domestique ». Aujourd'hui cependant, ces mouvements se télescopent, et il devient courant d'observer un paysage « standardisé » ou, sur une même commune ou une même exploitation, des parcelles abandonnées impénétrables se juxtaposent à des très larges espaces de monoculture intensive.

Opérations de gestion engagées

En 1995, le Parc initie une opération « paysage de reconquête » pour la reconstruction de talus sur le bassin versant du lac du Drennec. L'opération a permis la réalisation de chantiers de démonstration de construction de talus, suivant les techniques traditionnelles (à la main) et de nouvelles techniques mécanisées, avec engins de terrassement, récemment expérimentées. Sur ces bases, un programme d'aide financière (département et Europe) a été mis en œuvre, offrant jusqu'à 20 F par mètre de talus construit ou rénové, et 9 F par mètre de plantation effectuée (soit 70 % du coût). Ce programme, étendu à l'ensemble du Parc puis du Département, connaît, après un assez lent démarrage, des adhésions croissantes de la part des agriculteurs : sur le Parc, 2,5 km de talus ont ainsi été (re)construits par une dizaine d'agriculteurs, tandis que 15 km de haies ont été plantés par 23 volontaires.

Afin d'élaborer un document conseil pour l'intégration des nouveaux bâtiments d'élevage dans le paysage de bocage, le Parc réunit en 1992, des techniciens agricoles, des architectes et des paysagistes. Outre la diffusion de recommandations techniques, le projet s'est prolongé par la mise en place d'un fonds destiné au financement des surcoût d'intégration de ces constructions dans les espaces les plus sensibles du Parc (site « inscrit »).

Le montant des aides allouées est fixé à 30% du surcoût chiffré, plafonné à 25000 F. Douze agriculteurs ont bénéficié de cette aide, tandis que onze autres ont pu, grâce au conseil, intégrer sans surcoût leur bâtiment aux paysages.

Dans le cadre d'une mesure agri-environnementale (conduite de 1993 à 1998 et renouvelée en 1999), 178 agriculteurs, accompagnés par le Parc, ont mis (ou remis) en œuvre des actions de gestion tant pour des landes de versants que pour des prairies bas-fond. Des fauches pluri-annuelles ont ainsi eut lieu sur des landes à ajoncs et bruyères tandis que les prairies humides acides bénéficiaient d'un pâturage extensif. Ce programme couvre 2220 hectares en 1999, intégrant aussi, dans le cas des landes hautes et des bas-fonds abandonnés, les gyrobroyages et le cas échéant, les coupes et élagages d'arbres sur talus nécessaires à la restauration des sites. Sur les friches agricoles banales, un programme co-financé par l'Etat (FGER et Région) a permis de remettre en prairie permanente 170 hectares intéressant une cinquantaine d'agriculteurs.



Elagage au lamier

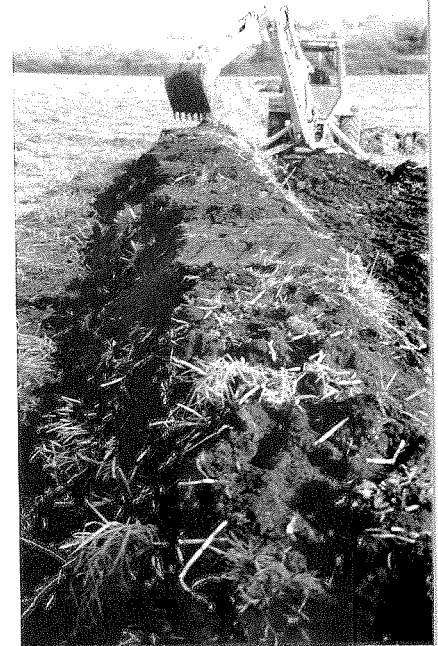


Elagage à la tronçonneuse à partir d'une nacelle

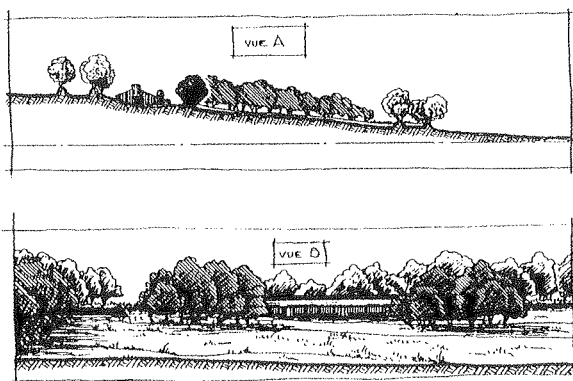
Autres actions en faveur du bocage

La Chambre d'agriculture du Finistère a accompagné les agriculteurs des Monts d'Arrée dans le cadre d'une opération de rénovation de 260 km de chemins d'exploitation (financement FGFR et collectivités locales). Les travaux d'élagage, de débroussaillage et de curage ont permis la réouverture complète de ces chemins devenus impraticables aux engins agricoles comme aux promeneurs.

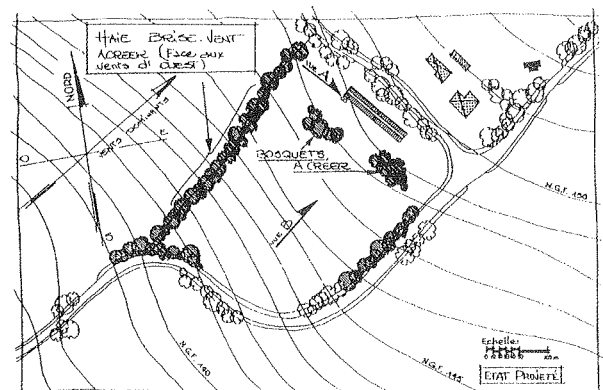
Pour tous, agriculteurs et collectivités, la préoccupation actuelle reste la question de la valorisation, même minime, des produits issus de l'entretien du bocage : la lande, qui sert aujourd'hui encore de paillage dans de nombreux élevages bovins, devient aussi un support carboné utilisé en compostage à la ferme (avec lisier de porc ou fumier de volaille). Des réflexions et des démonstrations sont entreprises en ce qui concerne l'utilisation des « rémanents » d'élagage de haies en chaufferie-bois, alors que reste à rationaliser une filière « buche-insert », qui persiste localement à partir de bois de haie et taillis bocagers.



Talus « mécanique »



Intégration paysagère des bâtiments agricoles



2

Renouveau du bocage à ormes dans le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Le bocage occupe environ 90 000 hectares soit 75% du territoire du Parc naturel régional. Trois typologies bocagères peuvent être observées :

- un bocage à ormes, initialement composé de plus de 70% d'ormes,
- un bocage à chênes et anciennement à ormes,
- et enfin un bocage à chênes et à frênes.

La graphiose, maladie tristement célèbre de l'orme, a décimé presque complètement le premier de ces bocages, tandis que le second est fortement dégradé.



Essences végétales, peu diversifiées

Les essences, peu diversifiées, sont essentiellement l'orme (en rejet de souche) et le frêne ; la strate arbustive est très lâche, composée d'aubépine, sureau, ronce...

Conduite de la haie et paysage

Les haies sont simples ou doubles, tandis que les arbres sont recépés ou conduits en émondes. Quant ils constituaient encore l'essence dominante, les ormes, distants de 5 mètres les uns des autres, étaient menés en arbre de haut jet.

Ce bocage est construit sur des talus, qui dessinent également des paysages très « graphiques ».

Problèmes de gestion identifiés, enjeux et atouts

Le manque de main d'œuvre, de temps, la difficulté des interventions (en particulier pour la conduite des émondes) contribuent au désintérêt progressif pour le bocage. Cependant la disparition des ormes a créé un véritable choc dans l'ensemble de la population. Avant la graphiose, le bocage de la région n'avait pas connu de transformations profondes. C'est donc un bocage presque intact que la maladie a décimé. Par réaction, la mobilisation a été forte pour sauvegarder un patrimoine menacé, recréer des paysages, retrouver des brise-vent efficaces... La graphiose a ainsi généré une relation tout à fait particulière au bocage qui est à la base des actions actuelles.

Alors même que les filières économiques du bocage sont prospectées, le Parc naturel régional poursuit la promotion d'actions collectives tant pour l'entretien que la replantation.

Opérations de gestion engagées

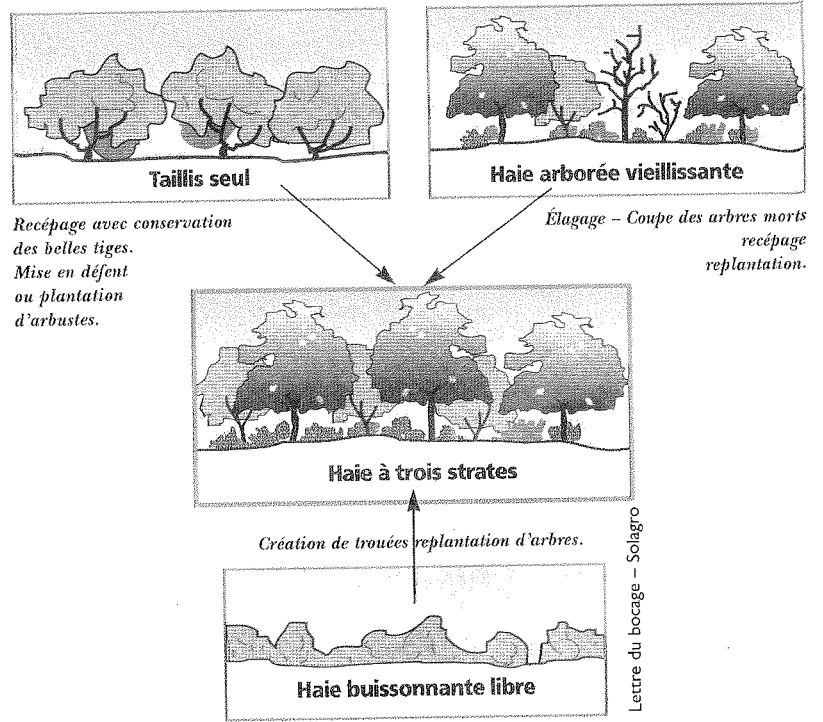
La maladie de l'orme a profondément marqué les paysages, puisque les arbres morts – comme foudroyés – restaient en place dans les haies. L'objectif de l'opération fut donc de permettre aux agriculteurs d'engager une véritable restauration du bocage. Dans le cadre d'une mesure agri-environnementale, les agriculteurs signataires s'engagent sur 5 années à :

- enrichir les talus dégradés en plantant des arbres de haut jet et un bourrage arbustif d'accompagnement,
- planter des haies nouvelles avec des essences locales,
- entretenir les haies existantes,
- abattre les arbres morts.

La prime de 8 F par plant et par an (soit 40 F pour les 5 ans) a permis, grâce à la participation de 150 exploitations, la replantation de 250 000 plants.

Cette opération s'est révélée incomplète dans la mesure où les particuliers ne pouvaient y prétendre. Aussi, a-t-elle été complétée par des aides pour le débroussaillage du terrain et la fourniture des plants, la plantation restant à la charge du particulier. Par ailleurs, des commandes groupées et des formations aux entretiens estivaux existent dans le cadre associatif.

Objectif : créer une brise-vent à trois strates.



L'objectif du Parc naturel régional et de ses partenaires est de développer la valorisation économique des haies bocagères et particulièrement du bois. Des recherches et études de marché ont ainsi été réalisées sur des matériels et produits nouveaux (fagoteuse pour petit bois, broyeuse pour compost...) offrant des débouchés porteurs.

Les actions en faveur de la restauration et de l'entretien des haies sont également apparues indispensables. Le bocage souvent dégradé mérite encore des attentions assurant sa pérennité. Ces démarches sont d'autant plus importantes que le linéaire restauré ne représente qu'une petite partie de l'existant. Les opérations de restauration récemment entreprises ont bénéficié de fonds européens et du fonds pour la gestion et l'entretien de l'espace rural (FGER), la tâche reste à



Création par les élèves d'une haie bocagère

poursuivre malgré la fin de la mesure d'accompagnement financier.

Dans la Manche, les 20 dernières années ont été mises à profit tant pour mieux connaître le patrimoine des boisements linéaires du département que pour développer des actions de plantations nouvelles et d'entretien/restauration de haies existantes. Des techniques ont été réinvesties (regarnissage dans une haie existante, matériels d'élagage...), des moyens humains et financiers mobilisés. Les objectifs sont aujourd'hui connus et partagés. Les « acteurs du bocage » attendent les Contrats territoriaux d'exploitation pour poursuivre le travail engagé.



Reconstitution d'une haie ancienne

3

Entretien et restauration du bocage dans le Parc naturel régional de l'Avesnois

Né autour de défrichements portés par des abbayes cisterciennes et bénédictines, le bocage avesnois composé de haies vives est attesté dès le 13^e siècle. A cette époque, les abbayes autorisent les paysans à s'enclore (droit d'accourtilage) marquant ainsi la progressive individualisation des troupeaux. Mais la spécialisation herbagère ne viendra conforter le bocage qu'à partir du 18^e siècle, lui offrant son apogée qu'après la seconde guerre mondiale. Il occupe aujourd'hui environ 60 000 hectares situés au sud du département du Nord.



Deux bocages cohabitent sur le territoire du Parc naturel régional. A l'est, le bocage est nettement arborescent et semble provenir directement des défrichements originaux. Au centre et au sud, le bocage est plus tardif (13^e) et cherche surtout à contenir le troupeau, à signer la propriété ; il est composé de l'association « haies basses et arbres de haut jet ».

Essences végétales

Les essences végétales du bocage situé à l'est du Parc sont majoritairement les mêmes que celles qu'il est possible de rencontrer en forêt.

En revanche, les haies du centre et du sud sont plus monospécifiques. La strate basse est composée à 80% d'aubépine (on trouve également noisetiers, prunelliers, sureaux...). Les arbres présents sont des charmes pour l'essentiel (avec parfois quelques frênes, chênes, merisiers et saules...).

Conduite de la haie et paysage

La strate basse des haies est taillée rigoureusement à une hauteur d'environ 1,50 mètres. Le tressage des jeunes rameaux a été pratiqué jusque dans les années 1960/70 pour densifier les bases dégarnies. Les charmes sont taillés en têtards ; ils ponctuent la haie ou encore sont plantés en alignements.

Ces haies ne sont pas associées à des talus ou des fossés.

Problèmes de gestion identifiés, enjeux et atouts

Les problèmes d'entretien ne concernent pas toutes les parties de la haie. En effet, les têtards sont très bien entretenus, la production de bois de chauffage existant toujours. En revanche, la strate arbustive voit son entretien péricliter. Plusieurs causes sont citées par les exploitants agricoles. En premier lieu, le manque de main d'œuvre. Il convient de reconnaître que ce bocage, très régulier et esthétique, implique une taille annuelle des aubépines effectuée sur trois faces (des deux côtés et par dessus), bien que la haie ait perdu sa fonction de clôture. Enfin, pour lutter contre le feu bactérien, qui faisait des ravages dans les vergers à pommes, culture et plantation d'aubépine furent interdites.

Le bocage avesnois, encore fortement présent dans les cultures, est à la recherche de nouvelles fonctions garantissant son maintien.

Opérations de gestion engagées

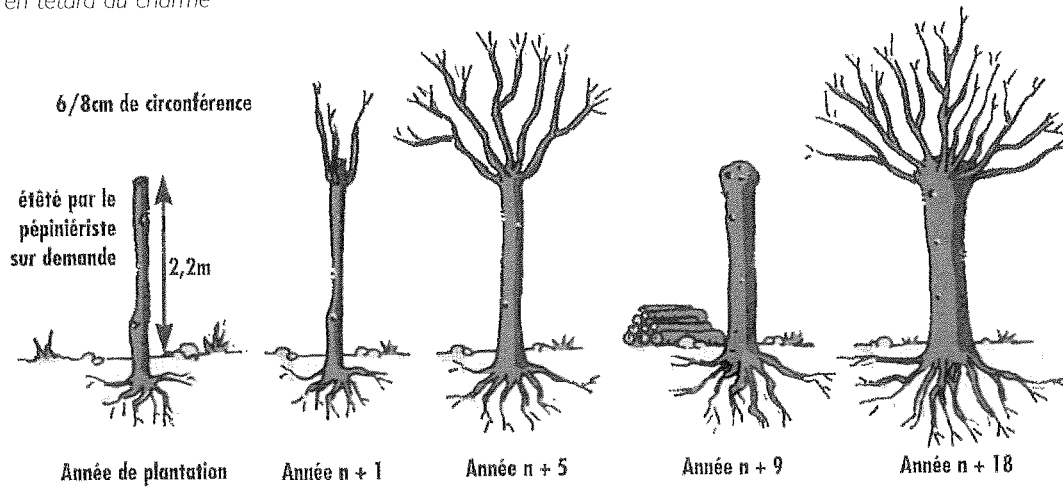
Des mesures de maintien du bocage ont été mises en place en 1995 et ont permis la contractualisation de 16 000 ha de prairies possédant 2 900 km de haies. 550 agriculteurs se sont engagés à respecter l'un des contrats qui visent au minima le maintien de la haie et de la pâture et au mieux une conduite environnementale de l'ensemble. Cette mise en relation entre la prairie et la haie favorise à la fois la préservation de la richesse biologique et des paysages.

Ces mesures ont bénéficié d'un important succès sur le territoire du Parc, qui a dû étoffer son équipe pour accompagner les 550 agriculteurs ayant contractualisé ! Parallèlement, d'autres actions en faveur du bocage sont portées par les acteurs locaux. Le Conseil Régional a ainsi développé une politique volontariste de recréation de corridors biologiques.

Le conseil Général dispose d'un programme spécifique aux paysages et aide à l'entretien des haies patrimoniales... Les besoins sont donc importants et les volontés politiques affirmées. Le Parc souhaite aujourd'hui favoriser la cohérence et la lisibilité pour tous, des mesures actuelles ou futures. Aussi, est-il à l'initiative avec la Chambre d'agriculture, d'une réflexion pour la création d'une cellule technique du bocage, dont les objectifs seraient :

- de poursuivre « le service après-vente » des mesures agri-environnementales,
- de participer à la mise en œuvre des Contrats territoriaux d'exploitation à venir
- et de contribuer à la mise en place d'outils techniques et financiers coordonnés et complémentaires.

La conduite en têtard du charme



Cahier technique du bocage,
Parc Naturel régional de l'Avesnois

Valorisation économique du bocage

Après l'expérience concluante de mise en place d'une chaudière à bois (bois déchiqueté) assurant le chauffage de plusieurs équipements de la commune de Sains-du-Nord, l'objectif est d'étudier, techniquement et économiquement, l'organisation des différentes « filières bois » : bois d'œuvre, bois de panneaux de particules, bois pour la pâte à papier, bois de chauffage, bois de piquets, arbres fruitiers, plantes médicinales.



Opération « Plantons le décor »

Le Parc organise, avec l'appui du Conseil Régional, une vaste opération de mobilisation des habitants autour de la haie. A partir d'une commande groupée de végétaux d'essences locales produits suivant un cahier des charges strict, il diffuse des conseils de plantation et d'entretien, et propose des plants à des prix attractifs. Les haies plantées de ce cadre n'ont que peu de relations avec les haies rurales, mais elles témoignent d'un engouement des habitants à participer à la constitution des paysages de l'Avesnois.



4

Entretien et restauration du bocage dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Ce bocage occupe environ 30 000 hectares situés au creux de la vaste dépression constituée par la boutonnière du Boulonnais dans le département du Pas de Calais. Les haies, tirées au cordeau, accompagnent et soulignent un paysage doucement vallonné, encadré des coteaux calcaires de la cuesta.

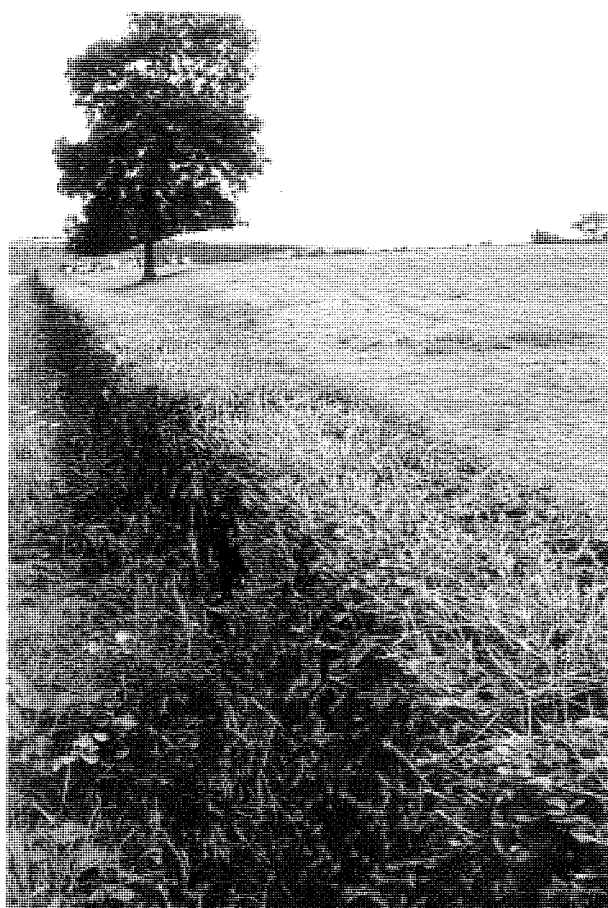
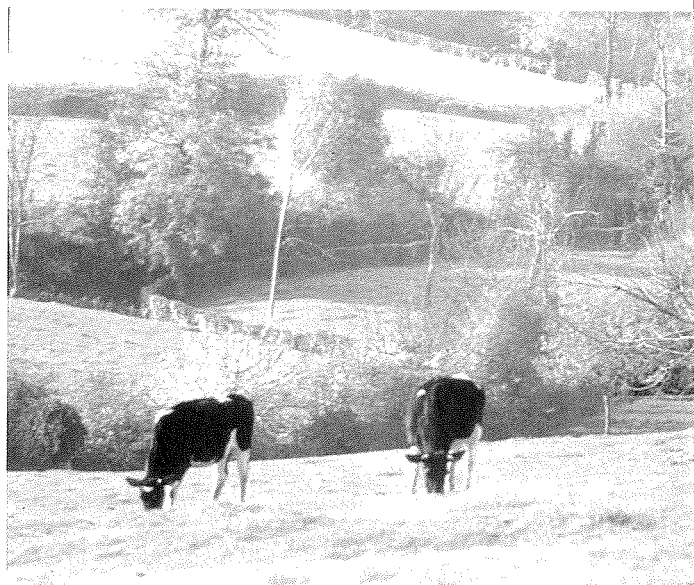
Essences végétales

Les haies sont composées d'arbres et d'arbustes d'essences variées appartenant au cortège floristique des forêts de l'Europe du nord.

Conduite et paysage

Les formes des haies sont très variées. En bord de routes, les haies sont basses et fortement taillées. Autour des fermes, il était fréquent de disposer d'un double alignement d'ormes (qui par ailleurs protégeait les constructions des vents dominants, marins). Enfin, les haies de clôture et d'accompagnement des cours d'eau sont conduites en taillis avec maintien de tiges.

Ces haies ne sont pas associées à des talus. En revanche, les fossés qui bien souvent accompagnaient les haies ne sont plus entretenus.



Problèmes de gestion identifiés, enjeux et atouts

Le bocage boulonnais connaît les mêmes évolutions que bien d'autres : les haies représentent une charge de gestion et n'ont plus guère de rôle agricole identifié par la profession et ceci d'autant que les pâtures sont retournées au bénéfice du maïs ou d'une autre culture fourragère. Dans le Boulonnais, où les opérations de remembrement ont été rares, une trame bocagère plus lâche s'est cependant maintenue, enclosant parfois des labours. Les agriculteurs ont par ailleurs en partie perdu le savoir-faire de l'entretien des haies. Les tailles de formation ne sont donc plus effectuées, tandis que les vergers régressent.

Les objectifs du Parc touchent à la préservation de ce bocage et à sa réinsertion dans le tissu économique local. Les opérations de sensibilisation, d'aides à l'entretien ou à la plantation sont nombreuses et bénéficient d'un suivi cartographique qui permettra d'effectuer périodiquement une évaluation de ces opérations. À l'avenir, le Parc souhaite poursuivre ses investigations sur le triple plan de l'évolution du bocage, de sa rentabilité économique et des perceptions qu'il engendre (perceptions culturelles et culturelles, économiques, affectives, etc.).

Opérations de gestion engagées

L'opération de reconquête du bocage boulonnais, qui s'inscrit dans les mesures agro-environnementales, vise à aider les agriculteurs à maintenir et à entretenir les haies bocagères. L'éligibilité des parcelles en prairie permanente présente deux seuils : 100 ou 200 mètres de linéaires de haie en continu. L'agriculteur s'engage par contrat et reçoit une prime de 150 F/ha/an pendant 5 ans dans le premier cas et 300 F/ha/an dans le second cas. La conduite de la parcelle et de la haie doivent alors répondre au cahier des charges suivant :

- laisser les parcelles en prairies permanentes,
- respecter un plan d'entretien des haies qui spécifie pour les différents types de haie la période d'entretien et les techniques utilisables,
- rénover les brèches dans les haies avec des végétaux des essences autorisées,
- laisser 65% du linéaire en haie haute (non taillée sur la partie supérieure, sauf pour la récolte du bois),
- suivre une formation à l'entretien des haies.

La définition de ces mesures contractuelles est basée sur la préservation de la diversité faunistique et floristique du bocage. Dans un premier temps, cette opération était limitée à des prairies situées dans des milieux naturels reconnus (ZNIEFF), mais elle fut rapidement élargie à l'ensemble du Parc naturel régional.

Le Parc naturel régional a mis en place des formations pour ses partenaires, afin de replacer la haie dans un contexte élargi et de développer une approche plus pratique des différentes techniques de plantation et surtout d'entretien. Le Parc conduit également, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, une sensibilisation des agriculteurs à la conduite et à la valorisation de l'herbe, ce qui favorise de manière induite la préservation du bocage.



Jeune plantation sur film plastique

Une charte de qualité a par ailleurs été élaborée par les CUMA et les entreprises de travaux agricoles dans l'objectif de favoriser un entretien respectueux des haies. A cet effet des lamiers à scie circulaire ont été mis à disposition par le Parc.

Parallèlement, un fonds d'aide à la plantation, reconduit chaque année, permet à l'équipe technique du Parc naturel régional de développer des actions de longue haleine comme de répondre à des besoins plus ponctuels. Ainsi, et à titre expérimental, une transplantation de haie a été réalisée dans le cadre d'un projet routier.

Enfin, des conseils à la plantation auprès des communes visent à participer à l'aménagement d'espaces publics le plus en harmonie possible avec leur site d'implantation. Ils sont associés à des aides financières du Conseil général du Pas-de-Calais.

Mise en place expérimentale d'agrosylvesterie

Bien que cela ne soit pas systématique, le retournement de la pâture entraîne bien souvent l'arrachage de la haie. La préservation du bocage peut dès lors passer par une nouvelle valorisation économique des parcelles en herbe. La parcelle est plantée d'arbres d'essences forestières à raison de 120 tiges/ha, tandis que la prairie est maintenue, les arbres étant protégés des dents du bétail.

Seule la base de la haie est taillée, la végétation s'élève en hauteur.

5

Entretien et restauration du bocage dans le Parc naturel régional du Morvan

C'est au Moyen Âge qu'apparaît le bocage en Morvan. Il est lié aux domaines créés autour des abbayes et plus encore des châteaux. Il semble que les terres issues du premier défrichement (auréole de 20 à 60 ha autour du château) soient fréquemment embocagées, tandis que les défrichements postérieurs conduits par les serfs donnent lieu à des paysages d'openfield. La découverte du Morvan propose aujourd'hui une alternance de secteurs bocagers et d'espaces plus ouverts. Le bocage s'est pourtant densifié puisque : « la paysannerie morvandelle, comme ailleurs, s'est constituée au fil des siècles une propriété à elle, a acheté, parcelle par parcelle, une partie des tenures et, pour marquer son appropriation, a clos de haies vives ou sèches ses petits champs ». Marcel Vigreux

**Essences végétales**

Les haies en Morvan sont composées d'essences variées : noisetier, aubépine, charme, chêne, fougère, frêne, prunellier, houx, sureau, hêtre... Les haies plessées, qui ne représentent plus guère que 5% des haies des exploitations agricoles, voient dominer les noisetiers, chênes, hêtres, charmes.

Conduite de la haie et paysage

La haie basse est caractéristique des paysages morvandiaux. Les haies libres sont également représentées sur le territoire du Parc naturel régional (25% environ) ; elles bénéficient d'un cycle d'entretien de 10 ans mixant le taillis et la conduite de tiges.

Basses ou hautes, ces haies ne sont accompagnées ni de talus ni de fossés. Il existe cependant, cachés sous la plantation, des bourrelets formés de pierres issues de l'épierrage des champs, qui forment de très légères bosses aux pieds des haies.

Mais l'originalité du bocage du Morvan est le plessage des haies pour lesquelles les baux anciens détaillaient l'entretien à réaliser (la hauteur de la haie, la densité de la plantation...). Aujourd'hui basses et peu nombreuses, ces haies ne sont pas faciles à différencier des autres haies simplement taillées sur trois côtés (les deux faces et le dessus).

Problèmes de gestion identifiés, enjeux et atouts

Le bocage en Morvan ne fait pas figure d'exception quant à ses évolutions. Pourtant, ici, la disparition des haies bocagères ne semble pas s'orchestrer sous forme de grands arrachages, mais plutôt d'une manière lente et progressive. Des haies disparaissent peu à peu, des arbres sont coupés sans être remplacés par de nouvelles tiges... La mécanisation de la taille a, par ailleurs, fait presque totalement disparaître les haies plessées au bénéfice des haies basses taillées sur trois faces.

La dimension de la valeur paysagère de la haie est en passe de devenir son premier atout. Cependant, au sein de la profession agricole, la haie est une charge d'entretien importante. C'est pourquoi, les possibilités de valorisations économiques des filières bois commencent à être étudiées par le Parc naturel régional, dont les bureaux disposent d'une chaudière au bois déchiqueté issu de l'entretien des haies.



Opérations de gestion engagées

La préservation du bocage est une dynamique en cours. Le bocage du Morvan a été l'objet ces dernières années de travaux d'études, de rencontres avec les acteurs de sa gestion et d'analyse des attentes et besoins. La méthode a privilégié une approche du territoire à différentes échelles et une écoute continue des partenaires. Les grandes étapes de cette dynamique sont les suivantes :

- En premier lieu, la Direction de l'Environnement a porté le Plan de paysage du Pays de Beuvray. Document de référence dressé par des paysagistes, ce plan a permis d'identifier les différents paysages du Beuvray ainsi que leurs enjeux.

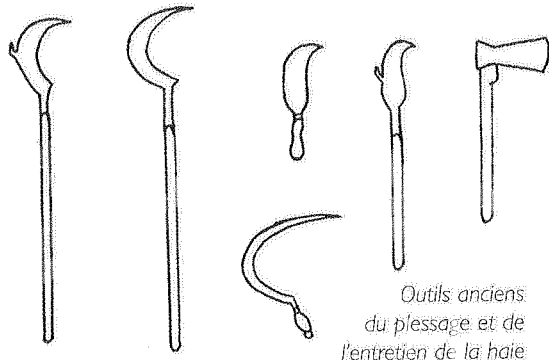
- Par la suite, le Parc naturel régional a engagé un travail d'animation auprès de quelques Conseils municipaux concernés. Au-delà de la sensibilisation, cette étape s'est révélée indispensable à l'émergence d'un projet commun. Parallèlement, des enquêtes de terrain étaient réalisées sur le savoir faire traditionnel du plessage ; le bocage recensé, inventorié à un niveau fin. Un état des lieux put être établi complété d'approches prospectives.
- Enfin, le Parc a pu engager des actions concrètes – et souhaitées – d'aide à l'entretien et à la réhabilitation des haies bocagères. Ces premières actions participent pleinement de la mise en œuvre d'une politique globale en faveur du bocage.

Le plessage

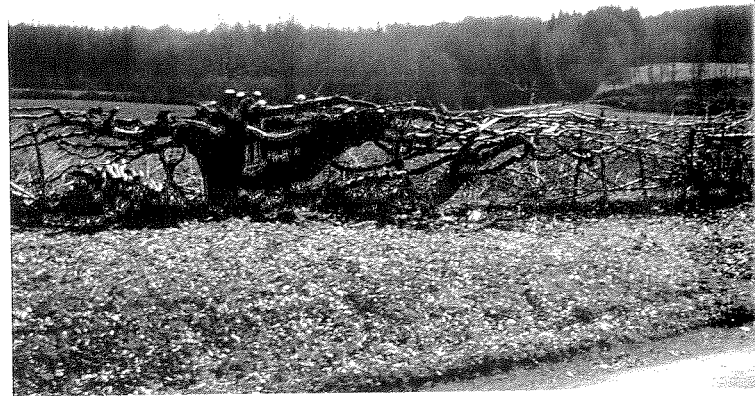
Le plessage se fait en fin d'hiver ou au début du printemps. Les arbres que l'on plesse sont âgés de 7 à 15 ans et ce sont les noisetiers, les hêtres ou les chênes qui sont les plus adaptés. Un travail de préparation est indispensable. Il consiste à enlever tout le bois mort. Il faut également prévoir l'alternance des piquets et des cépées. Les piquets (châtaigner ou chêne) sont coupés à la hauteur finale de la haie, tandis que les cépées seront inclinées et tressées entre les piquets. 2 à 3 mètres séparent les cépées et l'on mesure un peu moins d'1 mètre entre les piquets. Le travail de plessage commence alors, les branches sont entamées (coupées longitudinalement), puis couchées et entrelacées aux piquets. Les branches peuvent être couchées dans un sens ou dans l'autre en fonction des « trous » à reboucher dans la haie ou encore de la pente du terrain. L'opération se renouvelle à peu près tous les 15 ans.

Description issue d'un entretien avec des agriculteurs

Bien que la base de la technique soit la même, les « plesseurs » rencontrés ont tous des particularités : choix de la lune pour plesser, écartement des piquets, essences végétales à sélectionner, grosseur des branches, etc.



Outils anciens du plessage et de l'entretien de la haie



Entaille qui permet de ployer la branche. La survie de la haie est assurée par l'écorce.

De gauche à droite : état initial de la haie, maintien de pieux, pliage...

Les bocages d'hier portent le témoignage d'un environnement physique et écologique, de pratiques, de techniques, mais aussi de droits de propriété ou de droits d'usage, à l'origine de paysages multiples. Produits d'un entretien manuel, ils vivaient essentiellement des activités agricoles.

Les techniques et savoir-faire d'entretien ne sont pas complètement oubliés, d'autres ont été nouvellement introduits par la mécanisation. Pourtant les modalités concrètes de leur mise en œuvre – calendrier, opérateurs de la gestion et destination des produits d'entretien – restent encore largement à inventer car le bocage n'est plus uniquement un enjeu de développement agricole.

Au cœur d'enjeux paysagers, les bocages sont en effet reconquis aujourd'hui par des acteurs locaux qui y voient un signe de reconnaissance culturelle. Le souci de la qualité de l'eau et le maintien d'une biodiversité en font également l'objet d'un enjeu collectif, tandis que de nouvelles filières économiques, encore fragiles, tentent d'en valoriser l'entretien.

Aussi et paradoxalement peut-être, s'ils sont hérités de pratiques individualistes de conquêtes et d'améliorations agraires, ce nouveau contexte place la gestion actuelle des bocages au cœur d'une approche collective et environnementale. Au sein de cette dynamique, les Parcs naturels régionaux impulsent, accompagnent, expérimentent de nouvelles formes d'organisation de cette gestion.

Ce cahier en livrant des clés pour analyser ce qui fait la spécificité de chaque bocage et les motivations à l'œuvre dans leur évolution a peut-être ainsi apporté des pistes pour comprendre et pour susciter de nouvelles formes de gestion.



DES LECTURES

De très nombreux ouvrages et articles ont été publiés sur le bocage, pour une bibliographie complète, nous proposons au lecteur de se référer à la bibliographie figurant dans l'étude de F. Gestin et L. Gourmelin. Ne figurent ici que quelques études et publications des Parcs naturels régionaux fournissant de premiers repères.

GESTIN, F., GOURMELEN, L. 1997. *Savoir-faire traditionnels et pratiques innovantes pour l'entretien des paysages agricoles : Paysages de bocage. Monts d'Arrée (Finistère)*. Parc naturel régional d'Armorique. 2 vol.

PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS, 1999. *Cahier technique du bocage : entretenir, reconstruire, gérer et valoriser le bocage*. 17p.

PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE. *Pays de bocages. Itinéraires 19*. 108p.

PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN. *Haies, alignements et arbres des prés*. In-folio

SIMON, V. 1998. *Le bocage des paysages du Parc naturel régional du Morvan*. ENSA Montpellier, Parc naturel régional du Morvan. 75p.

SOLAGRO, 1999. *La lettre du bocage n°1*. 4p.

DES ADRESSES

Parc naturel régional d'Armorique
Maison du Parc – 15, pl. aux foires – BP 27
29590 LE FAOU
Tél. : 02 98 81 90 08

Parc naturel régional de l'Avesnois
Maison du Parc – Grange Dîmière
4, cour de l'Abbaye – Bp 3
59550 MAROILLES
Tél. : 03 27 77 51 60

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Manoir du Huis-Bois
62142 LE WAST
Tél. : 03 21 83 38 79

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc – Cantepie
BP 282
50500 LES VEYS
Tél. : 02 33 71 61 90

Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc
58230 SAINT BRISSON
Tél. : 03 86 78 79 00

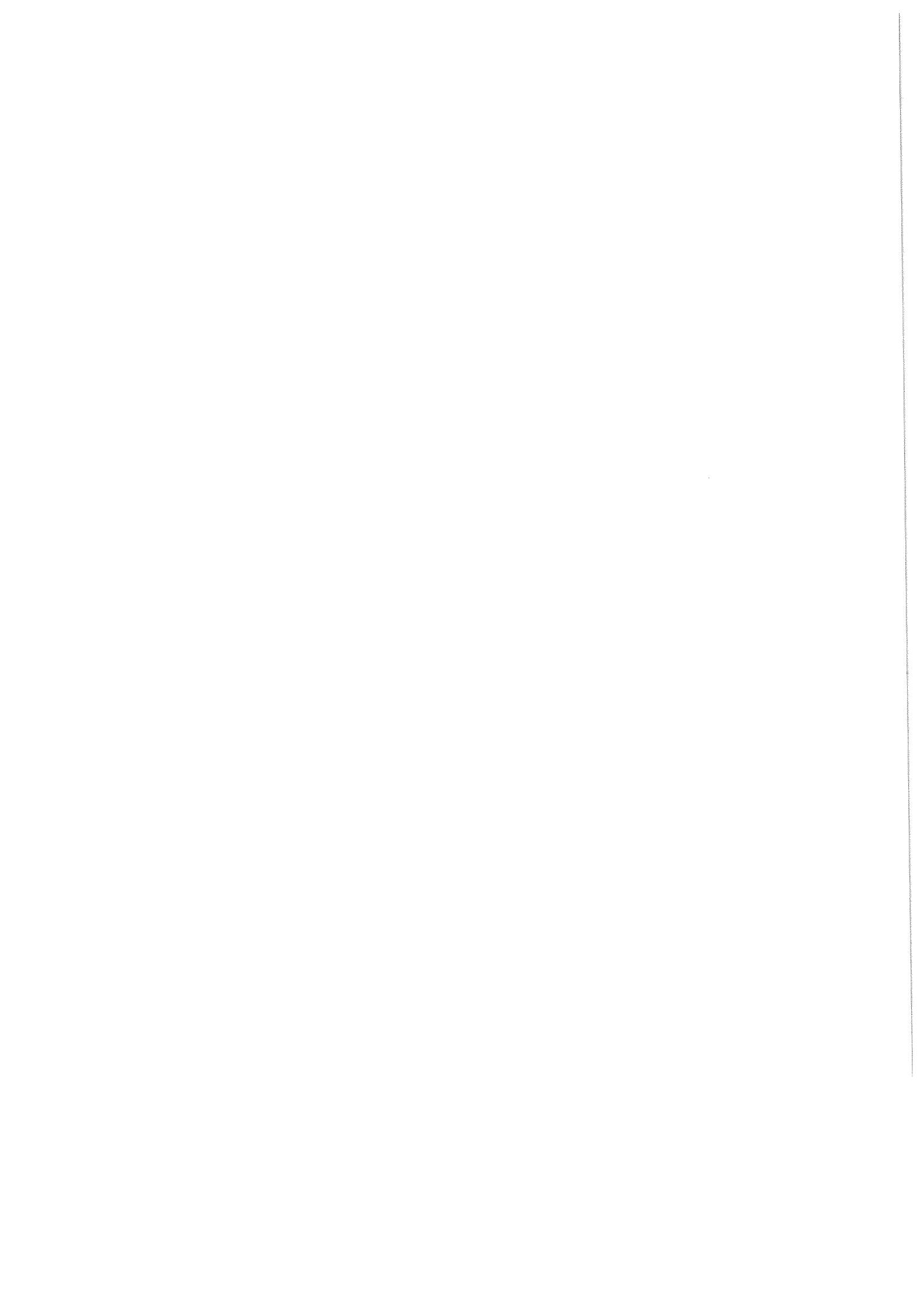
PHOTOS M. BOUDARD, Parc naturel régional du Morvan
Ecomusée des Monts d'arrée
G. GARNIER, Conseil général du Finistère
F.GESTIN
L.M. GUILLON
L. GOURMELEN
J.Y. KERMARREC
A. PENNEC
P. PIRON
G. POULIQUEN

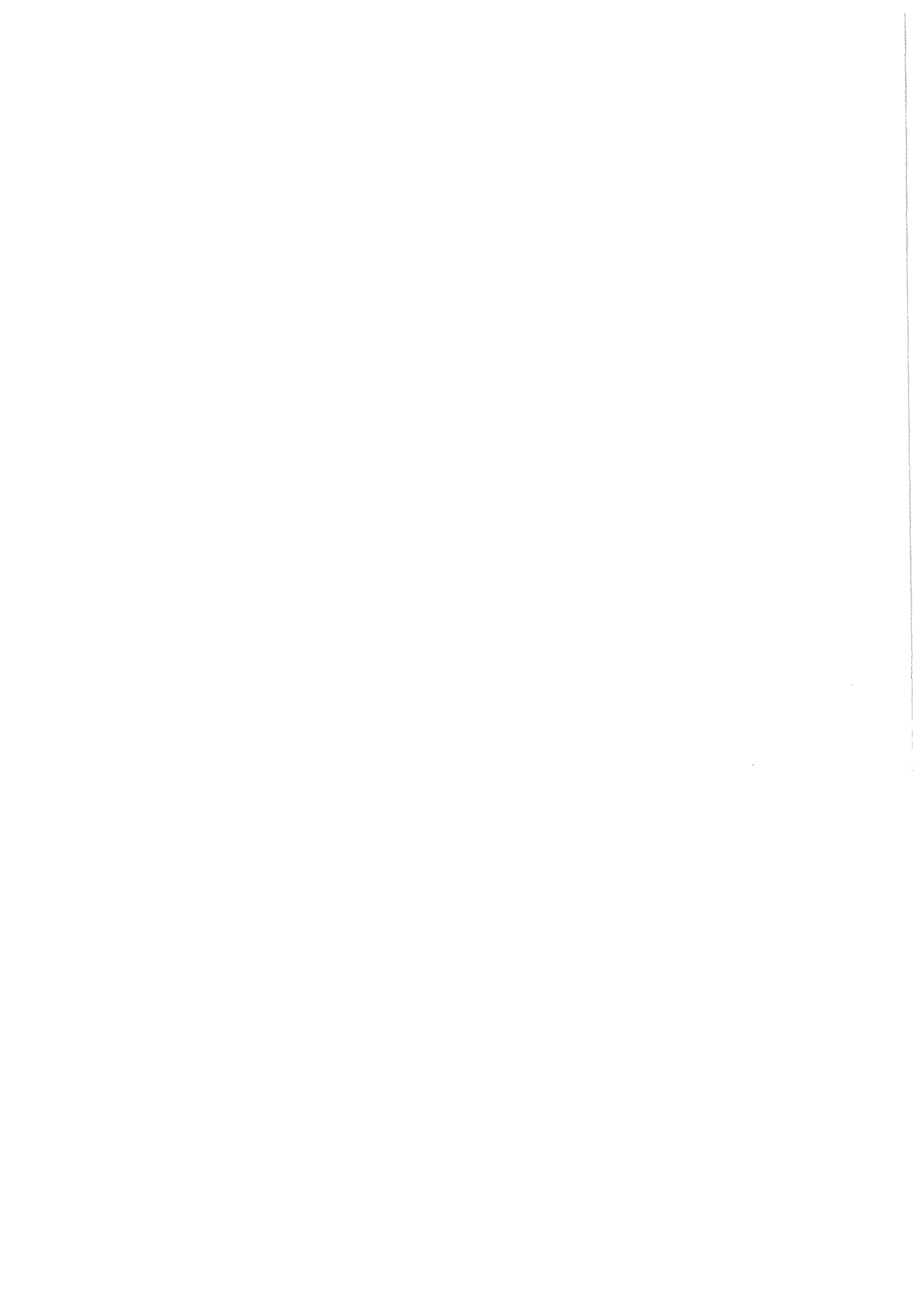
PHOTOTHÈQUES :

- de la fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- des Parcs naturels régionaux d'Armorique, de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et du Morvan.

CARTOGRAPHIE latitude
Carte des bocages en Europe, d'après P. Brunet, Parc naturel régional Normandie-Maine,
pays de bocage.
Vue aérienne n°737 mission IFN 9308200 réalisée en 1993 au 1/20000.

CONCEPTION latitude
ET RÉALISATION
GRAPHIQUE







C

'est en expérimentant que les Parcs naturels régionaux trouvent des solutions pour répondre aux enjeux de leur territoire. Cette collection «Expérimenter pour agir» livre, à partir d'approches concrètes, une démarche, des méthodes, des savoirs-faire et des exemples qui sont autant de pistes pour agir.

Elle est déclinée en sept séries :

- Aménagement du territoire, planification, évaluation
- Développement économique, tourisme, gestion de la marque
- Vie des territoires
- Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Europe et international
- Ressources humaines
- Communication

Titres à paraître dans la série «gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers»

- Paysages de zones humides
- Terrasses agricoles
- Chemin de l'eau et irrigation gravitaire
- Feu pastoral
- Pâturages boisés

Recherche ethnologique

Françoise Gestin
Léna Gourmelen

•
Coordination

Jean-Pierre Gestin, Louis Marie Guillon, Parc naturel régional d'Armorique
Sylvie Gauchet, Fédération des Parcs naturels régionaux

•
Contributions

Muriel Boudard, Parc naturel régional du Morvan
Fabienne Briche, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Yvon Brunelle, Espace Naturel Régional, CRRG
Denis Letan, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Christèle Parmentier, Parc naturel régional de l'Avesnois

•
Composition des textes, choix des illustrations

agence Katia Emerand

•
Réalisation graphique, édition

latitude

•
Directeur de la publication

Jean-Luc Sadorge

ISSN en cours

Numéro 4, mars 2000

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

4 rue de Stockholm - 75008 Paris

tél. : 01 44 90 86 20

fax. : 01 45 22 70 78

E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr



avec le soutien financier



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

100 Frs